

STATISTIQUES INTERNATIONALES



PRODUCTION DE CIMENT

Source : Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies et Bulletin Trimestriel de Statistique du Logement et de la construction pour l'Europe.

Unité : millier de tonnes métriques

	1953	1954	1955	1956	1957	1958				1959	
						1er trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1er trimestre	Avril
Production mondiale (1)	160.000	170.000	192.000	204.000	210.000	42.000	57.000	60.000	...	...	...
Monde sans les Etats-Unis (1)	115.000	124.000	139.000	148.000	158.000	34.000	42.000	44.000	...	...	...
Allemagne Occidentale	15.372	16.284	18.768	19.656	19.248	2.756	5.591	6.241	5.210	3.655	2.280
Allemagne Orientale	2.448	2.640	2.976	3.264	3.456	828	902	898	930	886	300
Autriche	1.394,4	1.622,4	1.858,8	1.936,8	2.128,8	248,6	689,4	727,3	488,9	348,3	195,1
Belgique	4.632	4.380	4.692	4.668	4.704	855	1.100	1.101	993	736	402
Canada	3.564	3.588	3.996	4.560	5.496	927	1.584	1.735	1.468	822	412
Danemark	1.260,0	1.222,8	1.258,8	1.186,8	1.165,2	167,5	225,7	335,7	335,7	301,1	111,5
Espagne	2.772	3.324	3.756	3.996	4.488	1.077	1.220	1.243	1.270	772	...
Etats-Unis (a)	44.400	46.428	52.992	56.148	52.572	8.387	14.013	15.673	14.193	9.959	4.891
Finlande	937,2	1.040,4	1.040,4	950,0	945,6	167,0	230,1	270,7	257,6	251,1	102,2
France	9.228	9.552	10.764	11.388	12.708	2.860	3.704	3.698	3.266	895	...
Hongrie	1.059,6	946,8	1.174,8	994,8	988,8	271,7	332,0	352,2	346,2	275,8	128,9
Inde	3.840	4.464	4.560	5.004	5.688	1.695	1.597	1.461	1.413	1.612	...
Irlande	471,6	529,2	672,0	711,6	452,4	90,3	116,1	113,4	110,4	...	...
Italie	7.836	8.772	10.656	11.340	11.868	2.410	3.322	3.617	3.008	2.751	1.226
Japon	8.772	10.680	10.560	13.020	15.180	3.599	3.513	3.771	4.102	3.641	1.385
Norvège	754,8	770,4	800	895,2	988,8	222,4	251,0	269,7	290,2	238,9	91,7

(a) Données trimestrielles et mensuelles de portée incomplète.

(1) Non compris les statistiques de l'U.R.S.S. et de la Chine Continentale.

PRODUCTION DE CIMENT
----------------------

(fin)

Source : Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies et Bulletin Trimestriel  
de Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe.

Unité : millier de tonnes métriques

	1953	1954	1955	1956	1957	1958				1959	
						1er trimestre	2° trimestre	3° trimestre	4° trimestre	1er trimestre	Avril
Pays-Bas	861,6	972,0	1.101,6	1.256,4	1.320,0	251,6	355,5	370,6	377,3	302,6	730,9
Pologne	3.288	3.408	3.816	4.032	4.500	1.220	1.157	1.295	1.369	827	...
Portugal	769,2	783,6	778,8	1.023,6	979,2	230,3	267,5	284,5	241,9	215,9	...
Royaume-Uni	11.400	12.156	12.720	12.672	12.156	2.539	3.126	3.078	3.109	2.686	988
Suède	2.352,0	2.464,8	2.550,0	2.498,4	2.445,6	488,5	647,6	668,9	688	553	246
Tchécoslovaquie	2.316	2.556	2.892	3.144	3.672	903	1.002	1.085	1.120	703	...
Turquie	528,0	708,0	820,8	970,8	1.261,2	300	417	428	...	...	...
U.R.S.S.	15.960	18.996	22.488	24.864	28.800	7.950	7.950	8.700	8.700	...	...
Yougoslavie	1.284	1.392	1.572	1.560	1.980	336	517	551	563	392	196

REMARQUE : Les données se rapportant, autant que possible, à tous les ciments hydrauliques employés pour  
bâtir (portland, métallurgique, aluminium, naturel, etc .....).

PRODUCTION DES BRIQUES DE CONSTRUCTION (1)

(Moyennes mensuelles en millions d'unités)

P A Y S	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 8				1 9 5 9	
							1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	Avril
Allemagne occidentale	394	423	453	484	477	459	218	469	603	511	839	500
Allemagne orientale	147	160	159	164	163	179	103	183	238	205	339	179
Autriche	48,5	30,2	58,2	66,5	70,6	72,1	19,6	78,7	100,7	67,5	66,3	68,0
Belgique	180	184	186	203	187	201	117	193	236	190	307	...
Canada (a)	30,8	35,5	39,0	40,8	42,5	39,2	27,1	50,6	59,3	43,7	86,0	.....
Etats-Unis	491	489	560	658	3674	555	390	570	613	591	907	.....
Finlande	13,6	14,9	15,8	15,7	14,4	15,5	3,5	11,1	19,3	12,6	8,0	2,5
France (b)	273	261	290	341	342	361	341	348	364	368	1.010	.....
Hongrie	91,6	110,1	94,9	99,8	100,2	115,4	57,5	113,0	166,5	135,1	214,0	112,0
Japon	17,0	18,3	20,0	19,0	21,2	23	15	20	24	20	36	17
Pays-Bas	109,2	111,2	118,9	119,9	123,8	138,9	126,2	118,7	128,1	132	376	118
Pologne (c)	143	184	207	204	205	207	76	231	312	261	226	...
Royaume-Uni (d)	552	600	604	597	594	576	528	533	528	557	1.552	585
Tchécoslovaquie (e)	90	101	110	123	133	142	107	185	236	204	246	.....
U.R.S.S.	1.238	1.399	1.564	1.735	1.762	2.000	2.000	2.000	2.600	2.600	...	...
Yougoslavie	45,9	55,3	62,6	66,6	67,7	74,7	13,6	73,9	152,7	110,9	61,6	27,7

(a) Ventes par les fabricants

(b) En milliers de tonnes métriques

(c) Les données mensuelles comprennent les briques de sable et de chaux

(d) Non compris l'Irlande du Nord. Y compris briques de béton, de schiste et de sable et chaux.

(e) Avant 1958, briques de terre cuite seulement. A partir de 1958, production totale y compris les briques de sable et de chaux.

(1) cf. Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies (Mars 1959)

**REMARQUES** - Sauf indication contraire, les données se rapportent à la production totale de briques d'argile pour la construction, y compris les briques ordinaires et les briques de parements. Les briques vernissées, réfractaires, pour pavage, de béton, de schiste, de sable et chaux ne sont pas comprises.



ETUDES



DECENTRALISATION  
ET  
LOCALISATION INDUSTRIELLE

---

Année 1958

---

Cette étude a été établie par la Direction de l'Aménagement du Territoire - Service de  
l'Aménagement National et Régional - Sous-Direction du Développement Régional.

---



## S O M M A I R E

	Pages
<u>I - Introduction</u>	V
<u>II- Permis de construire de la compétence du Ministre</u>	VIII
1° Nombre de permis accordés	VIII
2° Surfaces cumulées de planchers	X
3° Localisation des constructions	XII
a) Surfaces autorisées	
b) Surfaces autorisées par département pour 100 m <sup>2</sup> dans l'industrie	
4° Emplois nouveaux résultant des constructions autorisées	XVII
5° Répartition par groupes d'activités des permis de construire industriels délivrés	XIX
6° Permis de construire délivrés à des industries décentralisées.	XXIII
<u>III- Application du décret 55-36 du 5 janvier 1955 et de l'article 3/2 du décret N° 55-883 du 30 juin 1955</u>	XXV
- Décisions d'agrément	XXV
- Décisions de refus d'agrément	XXVI
- Répartition des entreprises par branches d'activités	XXVII
- Importance des entreprises.	XXVIII
<u>IV - Opérations de décentralisation</u>	XXIX
1°- Répartition dans le temps et sur le territoire des opérations de décentralisation.	XXX
2°- Mode d'installation des entreprises décentralisées	XXXIV
a) Utilisation d'usines vacantes	
b) Constructions nouvelles	
3°- Catégories d'industries décentralisées	XXXVIII
4°- Localisation des industries d'après l'importance respective des localités choisies et des entreprises et la nature de celles-ci	XL
5°- Personnel transféré avec les établissements décentralisés.	XLVI
<u>V- Aide aux entreprises décentralisées</u>	XLVII
<u>VI- Annexes</u>	I à XIV



La série de documents statistiques publiés ci-après rend compte de l'évolution, au cours des années 1957 et 1958, de la répartition des industries sur le territoire ainsi que des résultats obtenus par l'application des mesures particulières prises en vue de faciliter la décentralisation industrielle.

Les moyens de mesurer la répartition sur le territoire du développement industriel sont rares; chacun n'est qu'approximatif ou partiel. Les statistiques des constructions de surfaces de planchers industriels sont parmi les plus précises et les plus complètes, mais demandent à être interprétées convenablement. Il est évident en effet, que du point de vue de la main d'oeuvre notamment, les surfaces construites sont occupées de façon plus ou moins dense selon qu'il s'agit de locaux de fabrications ou de magasins et de dépôts; il y a lieu de considérer également que, le plus souvent, la modernisation des entreprises entraîne des modifications dans l'organisation des usines, où plus d'espace est réservé à la manutention, tandis que de son côté le matériel moderne exige plus de place tout en occupant moins de main d'oeuvre.

Il convient de tenir compte de ces correctifs dans l'appréciation des statistiques fondées sur les surfaces de planchers industriels qui font apparaître un accroissement considérable tant en province que dans la région parisienne depuis 1954, mais avec un léger fléchissement en 1957.

Malgré une conjoncture incertaine, on enregistre en 1958 une augmentation importante ./.

-VI-

des surfaces de planchers autorisées, en particulier en province où elle est nettement plus accentuée qu'en 1957. Dans la région parisienne, où les locaux destinés à des activités de service se multiplient logiquement, une augmentation est aussi constatée, faisant suite à la régression de 1957.

La meilleure répartition des constructions industrielles en province, déjà enregistrée en 1957, se confirme en 1958 et cette situation est due, pour une large part, aux opérations de décentralisation; on remarque cependant que quelques grands centres, toujours les mêmes, continuent à drainer l'activité de leur région dans une proportion importante.

En ce qui concerne les opérations de décentralisation industrielle engagées au cours de 1958, le climat d'incertitude qui a régné pendant une grande partie de l'année a eu des répercussions immédiates et les opérations sont en régression sensible par rapport à celles des deux années précédentes; de nombreux chefs d'entreprises, désireux de décentraliser leurs installations, mais moins pressés par la nécessité, ont retardé leur décision.

Par contre, l'ensemble des entreprises décentralisées ont procédé à des extensions importantes; leurs constructions au cours de l'année 1958 ont atteint le chiffre de 366.221 mètres carrés de planchers, alors qu'il n'était que de 250.114 m<sup>2</sup> en 1957 et de 239.907 m<sup>2</sup> en 1956. Ces entreprises interviennent, dans une proportion importante, dans le développement de l'économie des régions où elles se sont implantées.

En 1958, comme les années précédentes, les décentralisations les plus nombreuses ont eu

./.

lieu par reprise d'usines vacantes; les 200000 m<sup>2</sup> ainsi réutilisés en 1958 en province, hors des plus grands centres, doivent être ajoutés aux surfaces de planchers autorisées, pour juger de la répartition des activités dans les départements.

-----

II - PERMIS de CONSTRUIRE INDUSTRIELS  
DE LA COMPETENCE du MINISTRE  
délivrés en 1958

CONSTRUCTIONS NOUVELLES (1)  
(Créations et Extensions)

I - NOMBRE DE PERMIS ACCORDES

A) en 1958

Régions	Créations (2)		Extensions		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Province	274	85,1	813	79	1.087	80,5
Région Parisienne (3)	48	14,9	216	21	264	19,5
France entière	322	soit 23,8	1029	soit 76,2	1.351	100

B) en 1957, le nombre de permis accordés était de

Régions	Créations		Extensions		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Province	233	89,3	760	83,6	993	84,9
Région parisienne	28	10,7	149	16,4	177	15,1
France entière	261	soit 22,3	909	soit 77,7	1170	100

(1) a l'exclusion des reconstructions.

(2) Il faut entendre par "créations" toute construction industrielle nouvelle dans une commune où l'entreprise qui réalise la construction n'était pas déjà implantée; peuvent donc figurer sous cette rubrique des permis correspondant à des transferts, les bâtiments utilisés précédemment dans une autre commune étant alors abandonnés.

(3) Seine, Seine et Marne, Seine et Oise, et les cinq cantons de l'Oise rattachés à la région parisienne.

La carte annexe I donne la répartition géographique des permis de construire délivrés.

La comparaison entre les chiffres de 1958 et ceux de 1957 et des années antérieures fait ressortir que le mouvement d'augmentation du nombre des permis de construire, constaté les années précédentes, s'est prolongé en 1958, mais l'augmentation est proportionnellement plus importante dans la région parisienne qu'en province.

D'autre part, si certains départements peu industrialisés continuent à ne bénéficier que d'un nombre restreint de permis de construire, par contre, le nombre des départements de province ayant enregistré 20 permis ou plus est en augmentation sensible. (17 en 1958 alors qu'en 1957, on ne comptait que 12 départements, et 11 en 1956).

En ce qui concerne la région parisienne, il convient de rappeler :

1°- que des constructions figurant sous la rubrique "créations" sont dues pour beaucoup à des transferts dans une autre localité (voir note 2 de la page VIII); rares en province, de tels transferts sont fréquents à l'intérieur de la région parisienne (en 1958: 18 sur 48).

2°- que les entreprises ont la possibilité d'étendre leurs installations dans la limite de 10 % des surfaces de planchers existants à la date du 5 janvier 1955, sans soumettre leur projet à la formalité d'agrément prévue par le décret n° 58-1460 du 31 décembre 1958 (remplaçant le décret n° 55-36 du 5 janvier 1955); les entreprises ayant bénéficié de cette franchise en 1958 sont au nombre de 41 (sur un total de 216 permis délivrés pour extensions d'usines).

2°- SURFACES CUMULEES de PLANCHERS

A) en 1958.

Régions	Créations		Extensions		Total	
	Surfaces Construites m2	%	Surfaces Construites m2	%	Surfaces Construites m2	%
Province	848.910	83,3	1.396.339	76,7	2.245.249	79
Région parisienne	170.305	16,7	424.256	23,3	594.561	21
France entière	1019.215	soit 35,9 %	1.820.595	soit 64,1%	2.839.810	100
	de l'ensemble des surfaces de planchers		de l'ensemble des sur- faces de planchers			

B) en 1957, les surfaces cumulées de planchers étaient de :

Régions	Créations		Extensions		Total	
	Surfaces Construites m <sup>2</sup>	%	Surfaces Construites m <sup>2</sup>	%	Surfaces Construites m <sup>2</sup>	%
Province	657.473	87,8	1.203.901	77	1.861.374	80,5
Région parisienne	91.147	12,2	359.657	23	450.804	19,5
France entière	748.620 soit de l'ensemble des surfa- ces de planchers	32,4 %	1.563.558 soit de l'ensemble des surfa- ces de planchers	67,6 %	2.312.178	100

Le fait le plus notable enregistré en 1958 est, malgré une conjoncture incertaine, une augmentation importante des superficies de planchers dont la construction a été demandée et autorisée (annexe II), surtout en province.

En ce qui concerne les permis intéressant la région parisienne, les constructions autorisées sont accompagnées fréquemment d'abandon de locaux dans un autre point de la région; les surfaces ainsi libérées par des entreprises ayant obtenu un permis de construire en 1958 totalisant 133.000 m<sup>2</sup>, dont 91.000 m<sup>2</sup> doivent être démolis.

On notera enfin que les entreprises ayant obtenu un agrément pour s'installer ou s'étendre dans la région parisienne, et qui ont obtenu un permis de construire en 1958, n'ont pas utilisé entièrement les autorisations données par l'agrément. Ceci est dû, d'une part au décalage normal de quelques semaines entre la délivrance de l'agrément et celui du permis de construire, mais qui, toutes choses égales d'ailleurs, serait compensé par le même décalage de l'année précédente, et d'autre part au fait que des entreprises renoncent momentanément ou parfois définitivement à déposer une demande de permis de construire après avoir obtenu un agrément. Enfin celui-ci peut porter sur des tranches de constructions dont la réalisation est échelonnée.

En 1958 les surfaces autorisées par permis de construire sont inférieures de 171.000 m<sup>2</sup> aux surfaces "agrées".

### 3°- LOCALISATION des CONSTRUCTICES

Les cartes donnant la répartition géographique des surfaces de planchers autorisées en 1958 permettent de constater que, comme les années précédentes, les surfaces nouvelles autorisées sont toujours très groupées.

#### a) Surfaces autorisées (annexe III)

60 % des surfaces autorisées sur l'ensemble du territoire sont concentrées dans un petit nombre de départements, la plupart déjà fortement industrialisés, y compris ceux de la région parisienne.

En chiffres absolus : 1.707.760 m<sup>2</sup> sur 2.839.810 mètres carrés au total, se répartissent dans 15 départements seulement, dont 9 se classaient déjà en tête dans les années précédentes :

Seine (326.991 m<sup>2</sup>); Seine et Oise (210.806 m<sup>2</sup>), Rhône (149.871 m<sup>2</sup>), Basses Pyrénées (139.847 m<sup>2</sup>), Seine Maritime (127.933 m<sup>2</sup>), Nord (125.187 m<sup>2</sup>) Bas Rhin (84.269 m<sup>2</sup>), Moselle (81.218 m<sup>2</sup>), Saône et Loire (75.152 m<sup>2</sup>), Aisne (72.887 m<sup>2</sup>), Haut-Rhin (68.287 m<sup>2</sup>), Puy de Dôme (64.471 m<sup>2</sup>), Cher (64.121 m<sup>2</sup>), Isère (60.717 m<sup>2</sup>); et Seine et Marne (56.004 m<sup>2</sup>).

A elle seule, la région parisienne représente un pourcentage notable des permis délivrés (19,5 % du nombre des permis et 21 % des surfaces de planchers).

En ce qui concerne la province, les constructions industrielles sont, dans l'ensemble, mieux réparties que dans les années précédentes à l'intérieur des départements. Cette tendance qui était apparue, pour la première fois, en 1957, se confirme donc en 1958; la réalisation et le développement d'opérations de décentralisation industrielle interviennent pour une bonne part dans ce phénomène.

Certaines grandes agglomérations industrielles bénéficient cependant de la plupart des permis accordés dans leur département, comme le montre le tableau ci-après :

Principaux centres (I)	Nombre de permis	Surfaces de Planchers m <sup>2</sup>	Pourcentage par rapport à l'ensemble du département	
			du nombre de permis %	des surfaces de planchers %
Bordeaux	23	28.462	92	90
Lyon	59	103.056	81	69
Nantes	10	23.862	72	82
Marseille	11	38.714	69	79
Rouen-Elbeuf	18	97.512	67	76
Lille-Roubaix-Tourcoing	39	64.175	67	52
Clermont-Ferrand	11	41.489	65	64
Metz-Thionville	13	46.093	64	57
Le Mans	6	15.683	60	79
Valence	9	19.384	56	71
Bourges	6	57.373	50	89
Région de Lacq	8	125.723	38	91
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>662.531</b>		

(1) Ne sont retenus ici que les centres ayant bénéficié de permis de construire totalisant 30.000 m<sup>2</sup> de planchers environ ou dont le pourcentage, par rapport à l'ensemble de leur département est supérieur, soit en nombre, soit en surfaces à 50 %.

B- En 1957, les principaux centres de province bénéficiaires de permis de construire industriels étaient :

Principaux centres (1)	Nombre de permis	Surfaces de Planchers m2	Pourcentage par rapport à :	
			l'ensemble du département du nombre de permis %	des surfaces de planchers %
Lyon	55	92.740	82	86
Marseille	17	78.673	81	89
Lille-Roubaix-Tourcoing	47	97.349	76	65
Nancy	19	48.490	74	64
Metz-Thionville	15	37.130	66	74
Strasbourg	20	44.766	58	77
Amiens	7	36.716	37	84
Total	180	435.864		

Le tableau de 1958 appelle, par comparaison avec ceux des années antérieures, les remarques suivantes :

- certains centres à grande concentration industrielle bénéficient d'une manière habituelle de la majorité des permis de construire industriels délivrés dans leur département, par une extension ou un renouvellement constant de leur capacité industrielle, c'est le cas de LYON, MARSEILLE, LILLE-ROUBAIX -TOURCOING, METZ-THONVILLE;

- par contre, d'autres grandes agglomérations industrielles de province, qui groupaient également la plupart des constructions industrielles de leur département, n'apparaissent plus depuis 2 ans dans ces tableaux; en particulier NANTES, BORDEAUX et NANCY.

- les autres agglomérations, sensiblement moins industrialisées, qui bénéficient exceptionnellement une ou deux années, d'un pourcentage important des surfaces autorisées dans leur département, le doivent le plus souvent à la construction ou à l'extension d'une ou deux usines importantes (décentralisations, créations d'usines sur des zones industrielles aménagées avec l'aide du F.N.A.T., implantations d'usines dues à un phénomène nouveau comme dans la région de Lacq).

\_ on notera enfin que Rouen et Elbeuf ont été groupées en raison du fait que l'autorisation accordée pour la plus importante usine, qui intéresse pour une bonne part l'agglomération rouennaise, est située dans l'agglomération d'Elbeuf.

En définitive, il apparait que les surfaces autorisées pour des usages industriels sont concentrées chaque année, avec un pourcentage important (45 à 50 % en moyenne), dans la région parisienne et dans un nombre très restreint de centres en province.

b) surfaces autorisées par département pour 100 salariés employés dans l'industrie (annexe IV)

Dans chaque département les surfaces rapportées à 100 salariés employés dans l'industrie du département fournissent un élément d'appréciation du renouvellement ou de l'augmentation du potentiel industriel. Au total 41 départements dépassent en 1958 la moyenne de la France entière qui s'établit à 45,5 m<sup>2</sup> autorisés pour 100 salariés de l'industrie, moyenne jamais atteinte jusqu'à présent. En 1957 cette moyenne était de 34,5 m<sup>2</sup>, elle était dépassée par 36 départements.

En 1958, la moyenne de l'ensemble des départements de province (46,5 m<sup>2</sup>) est quelque peu supérieure à la moyenne générale, tandis que celle de la région parisienne, au contraire, n'atteint que 42,6 m<sup>2</sup>.

Dans la répartition des départements les mieux partagés on enregistre, par rapport à 1957, peu de changements; d'une manière générale les départements de l'Ouest du bassin parisien ont une moyenne supérieure à la moyenne générale, alors que dans l'Est elle est inférieure. D'autre part, certains départements ayant bénéficié d'importants permis de construire en 1957, notamment pour des industries décentralisées (Haute Marne, Somme) rétrogradent en 1958, il en est de même de la Loire-Atlantique qui jusqu'ici avait toujours bénéficié de permis de construire nombreux et souvent importants.

De nombreux départements qui apparaissent parmi les plus favorisés ont bénéficié d'opérations de décentralisation ou de localisation industrielle nouvelles, notamment les départements de l'Aube, du Calvados, du Cher, de l'Ille et Vilaine, de la Mayenne, de la Saône et Loire et de la Seine Maritime.

Enfin, il est rappelé que, pour le département des Basses Pyrénées et dans une mesure bien moindre pour les départements voisins, le développement constaté est dû, pour une part plus ou moins grande, à l'implantation d'industries utilisant le gaz de Lacq.

4°- EMPLOIS NOUVEAUX RESULTANT DES CONSTRUCTIONS AUTORISEES

Les chiffres ci-dessous concernant la création d'emplois nouveaux ne sont donnés qu'à titre indicatif; il ne saurait être question d'y attacher une valeur absolue.

Les extensions sont le plus souvent demandées en vue de desserrer des ateliers et d'augmenter les capacités de stockage; dans de nombreux cas, les prévisions d'effectifs formulées par les demandeurs s'avèrent par la suite inexactes, très inférieures à la réalité, surtout en région parisienne. /

A - en 1958

Régions	Créations			Extensions			Total		
	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100 m2 de planchers	Moyenne par permis	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100m2 de planchers	Moyenne par permis	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100 m2 de planchers	Moyenne par permis
Province	16.491 (84,1 %)	1,9	60	22.245 (82,4 %)	1,6	27	38.736 (83,1 %)	1,7	36
Région parisienne	3.132 (15,9 %)	1,8	65	4.759 (17,6 %)	1,1	22	7.891 (16,9 %)	1,3	30
France entière	19.623	1,9	61	27.004	1,5	26	46.627	1,6	35

B - en 1957

Régions	Créations			Extensions			Total		
	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100 m2 de planchers	Moyenne par permis	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100 m2 de planchers	Moyenne par permis	Emplois nouveaux	Moyenne pour 100m2 de planchers	Moyenne par permis
Province	12.077 (88,1 %)	1,8	52	15.238 (81,4 %)	1,3	20	27.315 (84,2 %)	1,5	28
Région parisienne	1.631 (11,9 %)	1,8	58	3.482 (18,6 %)	0,9	23	5.113 (15,8 %)	1,1	29
France entière	13.708	1,8	53	18.720	1,2	21	32.428	1,4	28

Des cartes ont été établies (annexes V et VI) qui permettent de se rendre compte, d'une part de la répartition géographique des emplois nouveaux et, d'autre part, du pourcentage des emplois créés par rapport au nombre de la population active salariée de l'industrie dans chaque département.

5°- REPARTITION PAR GROUPES D'ACTIVITES des PERMIS de CONSTRUIRE INDUSTRIELS DELIVRES

Les groupes d'activités industriels adoptés ci-dessous sont ceux de la nomenclature des activités collectives de l'I.N.S.E.E. Les surfaces de planchers indiquées comprennent aussi bien des locaux de stockage et de magasinage que des locaux de fabrication; c'est le cas principalement dans le groupe de la céramique et des matériaux de construction.

./.

A - en 1958

Branches d'Activités	Province		Région parisienne		France entière	
	Nombre	Surfaces de planchers m <sup>2</sup>	Nombre	Surfaces de planchers m <sup>2</sup>	Nombre	Surfaces de planchers m <sup>2</sup>
Pétrole et carburants	15	41.982	4	10.739	19	52.721
Production des métaux	38	260.084	5	12.611	43	272.695
Métallurgie et mécanique	385	744.542	100	187.764	485	932.306
Industries électriques et de précision	70	156.679	27	45.350	97	202.029
Industrie du verre	9	41.391	3	20.250	12	61.641
Céramique et matériaux de construction	67	117.232	33	103.842	100	221.074
Chimie, caoutchouc, tabac	142	356.548	34	69.370	176	425.918
Industries alimentaires	122	181.581	25	74.290	147	255.871
Textile et habillement	87	124.542	2	2.200	89	126.742
Cuirs et peaux	27	20.506	1	640	28	21.146
Bois et aneublement	77	132.798	12	15.682	89	148.480
Papier et carton	31	44.149	6	9.664	37	53.813
Industries diverses	17	23.215	12	42.159	29	65.374
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.087</b>	<b>2.245.249</b>	<b>264</b>	<b>594.561</b>	<b>1.351</b>	<b>2.839.810</b>

B - en 1957

Branches d'activités	Province		Région parisienne		France entière	
	Nombre	Surfaces de	Nombre	Surfaces de	Nombre	Surfaces de
		planchers		planchers		Planchers
		m2		m2		m2
Pétrole et carburants	12	57.773	3	8.052	15	65.825
Production des métaux	21	87.754	5	10.772	26	98.526
Métallurgie et mécanique	351	678.475	73	238.997	424	917.472
Industrie électrique et de précision	56	100.893	17	17.445	73	118.338
Industrie du verre	7	11.889	-	-	7	11.889
Céramique et matériaux de construction	61	125.006	18	37.072	79	162.078
Chimie, caoutchouc, tabac	103	206.764	21	51.536	124	258.300
Industries alimentaires	124	224.672	14	39.747	138	264.419
Textile et habillement	121	193.609	-	-	121	193.609
Cuir et peaux	35	33.432	-	-	35	33.432
Bois et ameublement	58	81.188	10	16.432	68	97.620
Papier et carton	18	33.549	4	2.879	22	36.428
Industries diverses	26	26.370	12	27.872	38	54.242
<b>Totaux</b>	<b>993</b>	<b>1861.374</b>	<b>177</b>	<b>450.804</b>	<b>1170</b>	<b>2312.178</b>

La comparaison entre ces deux tableaux appelle plusieurs remarques :

1°- Deux branches d'activités apparaissent en régression.

- celle des textiles et de l'habillement marque un fléchissement important; encore convient-il de remarquer que la plupart des permis délivrés dans cette branche intéressent la confection et non les industries textiles proprement dites, traduisant la crise sévère qui frappe cette industrie; cette indication est renforcée par celle qui ressort du recensement des usines vacantes : les usines textiles devenues disponibles en 1958, et signalées à la Direction de l'Aménagement du Territoire, représentent, en superficie disponible, le tiers des surfaces correspondant aux usines vacantes signalées au cours de l'année.

- celle des cuirs et peaux qui s'accroît un peu chaque année.

Alors qu'en province les surfaces autorisées pour l'ensemble des activités ont doublé depuis 1955, le groupe des cuirs et peaux dont les usines sont surtout localisées en province reste au même niveau .

2°- Sont en progression marquée, aussi bien en province que dans la région parisienne, les industries de la métallurgie et de la mécanique, les industries électriques et de précision, et celles de la chimie, du caoutchouc et des matières plastiques.

3°- la branche "production des métaux", montre une augmentation sensible des surfaces nouvelles autorisées en province; cet accroissement provient surtout de la construction de l'unité de fabrication d'aluminium à Lacq.

4°- Les industries de la céramique et des matériaux de construction sont en progression uniquement dans la région parisienne, mais il convient de rappeler ici que les permis de construire concernant cette branche intéressent surtout des dépôts.

5°- Enfin les autres activités enregistrent une légère progression (comme les industries de l'ameublement) ou restent stationnaires.

On remarque également que l'ensemble des activités touchant la production des métaux et la métallurgie, la mécanique générale, la mécanique de précision et les constructions électriques, continuent, comme les années précédentes, à dominer toutes les autres branches industrielles,

- en nombre :

- 1958	625 permis	soit	46 %
- 1957	523	" "	47 %
- 1956	497	" "	44 %
- 1955	344	" "	46 %

- en surfaces :

- 1958	1.407.030 m2	soit	50 %
- 1957	1.134.336 m2	"	49 %
- 1956	1.158.788 m2	"	48 %
- 1955	926.052 m2	"	55 %

Cette prédominance des industries mécaniques ressort nettement des graphiques établis (annexes VII et VIII) pour le nombre des permis délivrés et sur les surfaces industrielles autorisées par branches d'activités.

#### 6°- PERMIS de CONSTRUIRE DELIVRES à des INDUSTRIES DECENTRALISEES

En 1958, les permis de construire délivrés à des entreprises décentralisées représentent une part plus importante que précédemment des constructions industrielles autorisées.

36 permis représentant 207.526 m2 ont été accordés, pour des constructions nouvelles, à des industries décentralisées

41 permis représentant 158.695 m2 concernent des extensions d'installations industrielles décentralisées avant 1950, et marquent ainsi un développement satisfaisant des installations déjà décentralisées.

soit au total

77 permis représentant 366.221 m2 (26 % des surfaces autorisées hors de la région parisienne).

Les surfaces autorisées les années précédentes à des industries décentralisées étaient de :

-en 1955	111.666 m2	(27 permis)
-en 1956	239.907 m2	(36 " )
-en 1957	250.114 m2	(55 " )

Les industries mécaniques et électriques constituent toujours un pourcentage important de ces permis de construire (62 % en 1958, contre 65 % en 1957 et 1956), mais les industries chimiques et du caoutchouc occupent en 1958 une part non négligeable (15 %). Au total ces secteurs de l'industrie groupent, en 1958 77 % des surfaces nouvelles construites par des industries décentralisées. Ceci correspond aux augmentations constatées en 1958 dans ces branches d'activités.

Enfin des entreprises industrielles, se sont décentralisées en 1958 dans des usines vacantes; 53 de ces usines, représentant 187.000 m2 de planchers, ont été remises en activité par des industries décentralisées.

---



avec compensation (démolition ou abandon de bâtiments)

- dans la Seine : 80.303 m<sup>2</sup> )
- dans la Seine et Oise : 11.430 m<sup>2</sup> ( Soit au total : 93.033 m<sup>2</sup>
- dans la Seine et Marne : 1.300 m<sup>2</sup> )

B) Autres entreprises sollicitant un agrément pour des motifs divers. Ces cas ont nécessité un examen très approfondi des raisons invoquées.

Les constructions de ce genre ont fait l'objet :

1°) de 187 décisions d'agrément dont :

- dans la Seine	: 87 décisions totalisant	240.315 m <sup>2</sup>
- dans la Seine et Oise	: 85 " "	266.342 m <sup>2</sup>
- dans la Seine et Marne	: 14 " "	51.104 m <sup>2</sup>
- dans l'Oise (5 cantons)	: 1 " "	1.700 m <sup>2</sup>
	<hr/>	<hr/>
Soit au total	: 187 " "	559.461 m <sup>2</sup>

avec compensation (démolition ou abandon de bâtiments),

- dans la Seine : 83.154 m<sup>2</sup> )
- dans la Seine et Oise : 54.018 m<sup>2</sup> ( Soit au total : 151.667 m<sup>2</sup>
- dans la Seine et Marne : 14.495 m<sup>2</sup> )

2°) de 83 décisions de refus d'agrément dont :

- dans la Seine	: 44 décisions totalisant	95.042 m <sup>2</sup>
- dans la Seine et Oise	: 32 " "	65.423 m <sup>2</sup>
- dans la Seine et Marne	: 6 " "	24.358 m <sup>2</sup>
- dans l'Oise (5 cantons)	: <u>1</u> " "	<u>55.000 m<sup>2</sup></u>
Soit au total	: 83 " "	189.823 m <sup>2</sup>

## 3°- REPARTITION des ENTREPRISES par BRANCHES d'ACTIVITES

Les entreprises pour lesquelles des décisions ont été prises se répartissent par branches d'activités suivant le tableau ci-dessous.

	1955 - 1956			1957			1958			TOTAL		
	Acc.	Refus	Total	Acc.	Refus	Total	Acc.	Refus	Total	Acc.	Refus	Total
Industries alimentaires	14	3	17	14	1	15	11	5	16	39	9	48
Bâtiments, travaux publics	38	2	40	36	3	39	48	3	51	122	8	130
Mécanique générale et Précision	63	28	91	48	17	65	57	18	75	168	63	231
Fonderie, traitement des métaux	51	13	64	6	4	10	17	4	21	74	21	95
Produits chimiques, pharmacie	47	17	64	18	9	27	25	17	42	90	43	133
Automobiles, accessoires	41	10	51	9	5	14	12	3	15	62	18	80
Matériel électrique, radio, etc.	34	10	44	15	11	26	11	10	21	60	31	91
Papiers, cartons	26	8	34	10	5	15	9	7	16	45	20	65
Stockage	46	7	53	50	11	61	55	6	61	151	24	175
Divers	63	13	76	48	9	57	74	10	84	185	32	217
	425	111	534	254	75	329	319	83	402	996	269	1.265

4° - IMPORTANCE DES ENTREPRISES

Si l'on se réfère à l'importance des entreprises ayant sollicité un agrément :

- 239 occupent moins de 100 salariés
- 54 " de 101 à 500 "
- 18 " " 501 à 1000 "
- 5 " " 1001 à 2000 "
- 3 " plus de 2000 "

Les refus ont porté sur :

- 61 entreprises de moins de 100 salariés
  - 16 " occupant de 101 à 500 salariés
  - 4 " " " 501 à 1.000 "
  - 1 " " " 1001 à 2.000 "
  - 1 " " plus de 2.000 "
-

#### IV - OPERATIONS de DECENTRALISATION

---

A la date du 31 décembre 1958, on dénombre 464 opérations de décentralisation industrielle réalisées ou en cours de réalisation et 9 opérations décidées, soit au total 473 opérations (annexe IX).

Elles ont permis la création effective de 57.500 emplois dans les régions ayant besoin de nouvelles activités. Les développements ultérieurs prévus permettront la création de 51.300 emplois soit au total, en fin d'opération 108.800 emplois créés hors de la région parisienne. (la carte annexe X donne la répartition géographique des emplois créés).

Sur 310 usines vacantes reprises par des entreprises industrielles décentralisées, 307 sont d'ores et déjà remises en activité; les 3 autres le seront dans les prochains mois. Au total, elles représentent une superficie de planchers de 1.120.900 m<sup>2</sup>.

Les permis de construire délivrés portent sur la construction de 1.124.600 m<sup>2</sup> de planchers; les extensions ultérieures et les constructions nouvelles prévues représentent 845.900 mètres carrés, soit au total, en fin d'opération 1.970.500 mètres carrés de planchers.

Il est intéressant de comparer ces résultats (carte annexe X1) avec ceux des permis de construire délivrés hors de la région parisienne depuis 1950, date des premières opérations de décentralisation industrielle, permis qui totalisent environ 10.000.000 mètres carrés (15.000.000 m<sup>2</sup> pour la France entière).

Les opérations de décentralisation industrielle constituent une part appréciable du développement industriel hors de la région parisienne : en effet, les permis de construire délivrés entre le 1er Janvier 1950 et le 31 Décembre 1958 aux entreprises décentralisées représentent plus de 11 % des superficies autorisées en province pendant cette période (accroissement de près de 2 % par rapport à 1957), à quoi il faut ajouter les usines vacantes réutilisées qui atteignent 11 % de ces mêmes superficies.

./

I° - REPARTITION DANS LE TEMPS ET SUR LE TERRITOIRE des OPERATIONS de DECENTRALISATION INDUSTRIELLE

Années du début des opérations	Nombre	Emplois créés		Usines vacantes reprises	Usines construites		
		Effectifs en 1958	Effectifs en fin d'opération	Nombre	m2, de planchers	Permis accordés (m2 de planchers 1950 à 1958 (1))	Prévisions en fin d'opérations (m2 de planchers)
1950 à 1954 inclus	56	22.610	34.735	37	200.170	474.291	697.591
1955	76	12.610	16.160	56	162.282	170.930	209.930
1956	103	9.980	22.745	74	282.792	197.742	387.742
1957	141	9.225	18.410	87	283.380	193.012	388.857
1958	88	3.065	14.120	53	187.053	88.649	229.388
	464	57.490	106.170	307	1105.877	1124.624	1913.508
Projets (opérations décidées (2))	9	-	2.620	3	15.000	-	57.000
	473	57.490	108.790	310	1120.877	1124.624	1970.508

(1) - Les surfaces indiquées dans cette colonne ont été autorisées de 1950 à 1958 inclus pour des industries décentralisées pendant cette période. Quelle que soit l'année de délivrance du permis de construire, les surfaces correspondantes ont été additionnées dans l'année du début des opérations (Il en est d'ailleurs de même en ce qui concerne les usines vacantes acquises par des entreprises décentralisées dans les années qui suivent le début des opérations).

(2) - La décentralisation d'une nouvelle usine de la Société CITROEN à Rennes ne figure pas dans ces projets. Décidée en principe en 1958 elle n'a été définitivement confirmée qu'en 1959.

Si entre 1955 et 1957, le nombre des opérations de décentralisation industrielle enregistré chaque année n'avait cessé d'augmenter, en 1958 au contraire, on enregistre une régression sensible (45 % d'opérations en moins par rapport à 1957 ).

Ceci traduit bien le climat d'incertitude qui a régné pendant une grande partie de l'année; de nombreux chefs d'entreprises désireux de décentraliser leurs installations ont retardé leur décision en attendant que la conjoncture devienne plus favorable.

Le nombre des opérations de décentralisation consécutives à un refus d'agrément de construire dans la région parisienne, ou à un agrément accordé pour une extension limitée stipulant que les extensions ultérieures devraient être réalisées hors de la région parisienne, reste faible, mais il est cependant proportionnellement plus important que les années précédentes (en 1958, 18 opérations sur un total de 88 sont la suite directe de refus d'agrément, contre 13 opérations sur un total de 141 en 1957). Ce phénomène est logique en période de moindre expansion économique, où les décentralisations spontanées sont naturellement moins nombreuses.

Au total, depuis le 5 Janvier 1955, 55 opérations sont le résultat de ces refus ou limitations. Elles aboutiront à la création de 19.500 emplois, dont 12.500 sont effectivement créés à la date du 31 décembre 1958.

Elles se sont traduites par la reprise de 28 usines disponibles totalisant 177.000 mètres carrés de planchers, et par la construction de 245.000 m<sup>2</sup> de planchers sur un total prévu de 280.000 m<sup>2</sup>.

On notera également que ces opérations sont souvent importantes, la moyenne de 550 emplois créés par opération s'est accrue par rapport aux années précédentes; elle est double de la moyenne des emplois créés par opération pour l'ensemble des décentralisations des années 1955 à 1958.

Les régions qui ont le plus bénéficié de l'apport d'industries décentralisées depuis 1950 restent situées à une distance de 70 à 200 Kms de Paris, et la statistique suivante portant sur l'ensemble des opérations réalisées, en cours ou décidées montre que 55 % des décentralisations se sont faites dans ces limites. Mais les restrictions à l'aide apportée par l'Etat ou sa suppression pour les implantations dans certains secteurs proches de la région parisienne ont permis de diminuer ce pourcentage en 1958 au bénéfice des régions où l'implantation de nouvelles activités est particulièrement nécessaire, et dont la plupart se situent à plus de 200 kilomètres de Paris.

261 entreprises, dont 39 décidées en 1958 (1), se sont implantées dans un rayon de 200 kms autour de Paris, à savoir :

- 66 entre 70 et 100 kms, dont 8 en 1958;
- 118 à une distance de 100 à 150 kms, dont 20 en 1958;
- 77 entre 150 et 200 kms, dont 11 en 1958;

entre 70 et 100 kms les opérations enregistrées sont en chiffre absolu, et proportionnellement aussi, moins nombreuses en 1958 que précédemment.

212 entreprises ont choisi les régions situées à plus de 200 kms de Paris, dont 41 décidées en 1958 (1)

- 58 dans les départements de l'Ouest, dont 11 en 1958
- 57 dans l'Est, dont 14 en 1958
- 52 au Sud de la Loire et à l'Ouest du Rhône, dont 7 en 1958
- 38 dans le Sud-Est, dont 5 en 1958
- 7 dans le Nord, dont 4 en 1958.

Au total, 69 départements ont bénéficié d'une ou plusieurs décentralisations; les départements les mieux partagés, qui ont obtenus plus de 10 entreprises, sont les suivants : l'Eure (35), la Somme (28), le Loiret (25), l'Oise (22), le Loir et Cher (21), l'Aisne (18), la Seine Maritime (16), l'Eure et Loir (15), l'Yonne (15), l'Orne (15) la Saône et Loire (14), l'Aube (13), le Calvados (13), la Marne (13), et l'Ille et Vilaine (11).

---

(1) - Ces statistiques comprenant les opérations décidées, il faut pour les comparer avec celles de 1957 se baser sur le nombre total des opérations (393 opérations en 1957 et 473 en 1958), soit en réalité 80 opérations effectivement décidées en 1958; le chiffre de 88 opérations débutées en 1958 comprend donc des opérations déjà comptabilisées en "projets" dans les statistiques de 1957.

En 1958, 3 départements ont bénéficié de 5 opérations ou plus, à savoir : Le Loiret (7), la Saône et Loire (6), et l'Yonne (5); 2 départements en ont obtenu 4 : la Côte-d'Or et le Pas de Calais. Les autres opérations se sont réparties dans 37 départements.

Le pourcentage des chefs d'entreprises qui choisissent les régions de l'Ouest (secteurs situés à moins de 200 kms de Paris compris) reste constant avec un peu moins du tiers des opérations de décentralisation; 142 entreprises se sont fixées dans ces régions.

Enfin, on notera que, du point de vue du lieu d'origine des entreprises décentralisées, 76 % des entreprises, soit 364, proviennent du seul département de la Seine.

./.

2°- MODE D'INSTALLATION DES ENTREPRISES DECENTRALISEES

a) Utilisation d'usines vacantes

Un des moyens dont dispose l'Administration pour faciliter la décentralisation industrielle est la documentation qu'elle tient à la disposition des chefs d'entreprises sur les usines disponibles (1).

La situation des locaux industriels disponibles au 31 décembre 1958 était la suivante :

1° - Nombre d'usines recensées

	jusqu'au 31-12- 1956	1957	1958	Total
Usines recensées	1.632	345	337	2.314
Usines réutilisées	682	319	266	1.267
Usines disponibles au 31-12-1958				1.047

Sur 1.267 usines réoccupées, 307 ont été reprises par des industries décentralisées, dont 67 en 1958, (14 de ces dernières ont été acquises en vue de leur extension par des entreprises déjà décentralisées avant 1958 ) En outre, 3 usines étaient en cours d'acquisition au 31 décembre 1958 (carte annexe XII).

(1) A l'exception des usines vacantes de la région parisienne.

2° - Surfaces de planchers disponibles (m2)

	Jusqu'au 31-12- 1956	1957	1958	Total
Usines recensées	5.412.910	1.100.824	995.866	7.509.600
Usines réutilisées	2.319.721	972.519	898.729	4.190.969
Usines disponibles au 31-12-1958				3.318.631

Les 307 usines reprises par les industries décentralisées représentent 1.105.877 mètres carrés de planchers, dont 188.636 mètres carrés pour l'année 1958. Les 3 usines en cours d'acquisition au 31 décembre 1958 totalisent 15.000 mètres carrés de surfaces de planchers industriels.

Il est intéressant de remarquer à ce sujet que les usines reprises par des entreprises décentralisées occupent avant d'être arrêtées, environ 25.000 ouvriers. Depuis leur remise en activité, accompagnée parfois d'un agrandissement, elles occupent 30.000 personnes et les utilisateurs prévoient qu'en fin d'opération 10.000 personnes supplémentaires y seront employées.

Des cartes ont été établies (annexes XIII et XIV) qui permettent de se rendre compte de la répartition géographique (nombre d'usines et surfaces de planchers disponibles) des bâtiments industriels inutilisés à la date du 31 décembre 1958.

## 3°- Répartition par branches d'activités des usines vacantes à la date du 31 décembre 1958.

Branches d'activités	Nombre d'usines	Surfaces de planchers m2
Production des métaux	15	249.915
Métallurgie et mécanique	160	494.700
Industries électriques et de précision	14	6.657
Industrie du verre	6	25.578
Céramique et matériaux de construction	62	161.138
Chimie - caoutchouc	48	182.209
Industries alimentaires	194	458.711
Textile et habillement	289	1.109.970
Cuir et peaux	90	251.003
Bois et ameublement	117	238.250
Papier et carton	13	61.705
Industries diverses	39	78.795
Ensemble des activités	1.047	3.313.631

Les usines textiles constituent toujours la masse la plus importante des disponibilités; malgré les facilités qu'elles présentent souvent pour leur utilisation par d'autres industries, leur réemploi n'a pas été suffisant pour compenser celles dont la crise subie par cette industrie a entraîné l'arrêt ; le quart des usines vacantes signalées en 1958 sont des usines textiles.

L'importance des usines vacantes dans quelques autres catégories d'industries est surtout le fait de certaines branches bien délimitées. Il s'agit :

- |                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Métallurgie et mécanique | - de fonderies    |
| Industries alimentaires  | - de minoteries   |
|                          | - de distilleries |
| Bois et ameublement      | - de scieries     |

b) - Constructions nouvelles

Les constructions nouvelles par des industries décentralisées totalisent au 31 décembre 1958, 1.124.624 m<sup>2</sup> de planchers; les extensions ultérieures actuellement prévues représentent 845.884 m<sup>2</sup> à construire, soit au total 1.970.508 mètres carrés.

Sur le total de 1.124.624 m<sup>2</sup> de planchers autorisés :

- 474.291 m<sup>2</sup> intéressent les entreprises ayant décidé de se décentraliser avant 1955
- 561.684 m<sup>2</sup> intéressent les entreprises ayant décidé de se décentraliser en 1955, 1956 et 1957.
- 88.649 m<sup>2</sup> intéressent des entreprises décentralisées en 1958.

La différence entre ce dernier chiffre et celui indiqué précédemment page XXIII de 366.221 m<sup>2</sup> de surfaces de planchers autorisées en 1958 pour des industries décentralisées, provient des permis de construire accordés à des industries dont la décentralisation a débuté avant le 1er janvier 1958.

3°- CATEGORIES D'INDUSTRIES DECENTRALISEES

En chiffre absolu, les catégories d'industries qui ont permis d'enregistrer le plus grand nombre d'opérations de décentralisation (opérations réalisées, en cours ou décidées) sont, par ordre décroissant :

- Industries mécaniques et constructions métalliques	114
- Confection et textiles	60
- Matériels et machines électriques	34
- Industries de luxe, jeux, sports et diverses	34
- Industries chimiques et pharmaceutiques	32
- Caoutchouc et matières plastiques	31
- Automobiles, cycles et accessoires	29
- Ameublement	25
- Industries de précision - horlogerie - optique	23
- Industrie électronique et constructions radio-électriques	22
- Appareillage ménager et électro-ménager	16
- Industries du cuir et de la chaussure	13
- Industries du papier et du carton	12
.. Industrie du bois, éléments préfabriqués pour la construction	12
- Industrie aéronautique	8
- Industries alimentaires	8

---

473

Si l'on se place du point de vue de l'emploi, le classement par catégories des industries décentralisées est le suivant (emplois créés en fin d'opération).

: Emplois : prévus en : fin d'opé- : ration	: Catégories d'industries	: Nombre
24.925	Automobiles, cycles et accessoires	29
14.445	Industries mécaniques et constructions métalliques	114
14.360	Industrie électronique et constructions radio-électriques	22
9.450	Confection et textiles	60
8.585	Appareillage ménager et électro-ménager	16
7.685	Matériels et machines électriques	34
6.460	Caoutchouc et matières plastiques	31
5.280	Industries chimiques et pharmaceutiques	32
4.975	Industries de précision - horlogerie - optique	23
3.360	Industrie de luxe, jeux, sports et diverses	34
2.530	Industrie aéronautique	8
1.975	Ameublement	25
1.580	Industries du papier et du carton	12
1.200	Industries alimentaires	8
1.165	Industries du cuir et de la chaussure	13
815	Industries du bois - éléments préfabriqués pour la construction	12
108.790		473

Ainsi il apparait que, comme les années précédentes, la plupart des opérations de décentralisation intéressent, dans une large mesure, trois grandes branches d'activités en expansion presque continue, ce qui ne fait que confirmer la corrélation entre la décentralisation industrielle et l'expansion économique :

- les industries mécaniques et de précision	174 opérations (37 %)	46.875 emplois (43 %)
- les industries électriques, radio- électriques et de l'électronique	56 opérations (12 %)	22.045 emplois (20 %)
- les industries chimiques et du caoutchouc	63 opérations (13 %)	11.740 emplois (11 %)
- ainsi que la confection	60 opérations (13 %)	9.450 emplois (9 %)
	<hr/>	<hr/>
soit	353 opérations (75 %)	et 90.110 emplois (83 %)
sur un total de	473 opérations	et 108.790 emplois

4°- LOCALISATION DES INDUSTRIES D'APRES L'IMPORTANCE RESPECTIVE des LOCALITES CHOISIES ET DES ENTREPRISES.  
ET D'APRES LA NATURE DE CELLES-CI (1)

(1) On remarquera dans ces tableaux certaines réductions dans le nombre d'entreprises par tranches de salariés, par rapport aux tableaux des résultats au 31 décembre 1957, aussi bien en ce qui concerne le nombre des entreprises que les emplois créés. Ces différences proviennent des modifications en plus ou en moins intervenues en 1958, dans les prévisions d'emplois des entreprises dont la décentralisation est antérieure.

a) - Nombre d'entreprises d'après l'importance des salariés en fin d'opération et celle des localités choisies

Importance des localités (ou agglomérations) choisies Nombre d'habitants	Nombre d'entreprises par tranches de salariés occupés								Totaux
	Jusqu'à 20	de 21 à 50	de 51 à 100	de 101 à 200	de 201 à 500	de 501 à 1.000	de 1.001 à 2.000	plus de 2.000	
Jusqu'à 2.000	24	47	32	17	-	-	-	-	120
2.001 à 5.000	9	28	30	26	8	1	-	-	102
5.001 à 10.000	2	15	16	17	18	1	-	-	69
10.001 à 20.000	1	13	14	13	10	6	-	-	57
20.001 à 30.000	4	10	6	9	13	8	-	-	50
30.001 à 50.000	2	2	4	5	10	4	-	-	27
50.001 à 100.000	-	3	2	4	6	6	2	2	25
Plus de 100.000	-	5	5	1	2	5	1	4	23
<b>Totaux</b>	<b>42</b>	<b>123</b>	<b>109</b>	<b>92</b>	<b>57</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>473</b>

b) Emplois créés en fin d'opération suivant l'importance des entreprises.

Importance des localités (en agglomérations) choisies Nombre d'habitants	Nombre de salariés suivant l'importance des entreprises								Totaux
	Jusqu'à 20	de 21 à 50	de 51 à 100	de 101 à 200	de 201 à 500	de 501 à 1.000	de 1.001 à 2.000	plus de 2.000	
Jusqu'à 2.000	365	1.895	2.530	2.565	-	-	-	-	7.355
2.001 à 5.000	140	1.045	2.715	4.060	2.765	545	-	-	11.270
5.001 à 10.000	25	655	1.415	3.055	6.895	600	-	-	12.645
10.001 à 20.000	20	555	1.100	1.975	4.175	5090	-	-	12.915
20.001 à 30.000	60	420	570	1.450	4.560	6530	-	-	13.590
30.001 à 50.000	30	75	340	940	4.050	2910	-	-	8.345
50.001 à 100.000	-	135	125	530	2.090	4690	2.600	5.635	15.805
Plus de 100.000	-	220	455	110	850	3930	2.000	19.300	26.865
<b>Totaux</b>	<b>640</b>	<b>5.000</b>	<b>9.250</b>	<b>14.685</b>	<b>25.385</b>	<b>24295</b>	<b>4.600</b>	<b>24.935</b>	<b>108.790</b>

La comparaison de ces deux tableaux avec ceux des années précédentes montre que, comme le recherche la Direction de l'Aménagement du Territoire, l'importance des usines décentralisées reste en général proportionnée à celle des localités où elles se sont installées.

- dans les localités de moins de 2.000 habitants, 103 entreprises sur un total de 120, occupent moins de 100 salariés; il convient d'ailleurs de préciser que les communes de moins de 2.000 habitants où se sont installées les entreprises les plus importantes de cette catégorie sont situées à proximité d'une localité plus importante ou d'une ville.

- dans les agglomérations ayant une population supérieure à 30.000 habitants, on ne compte toujours que 12 entreprises de 50 salariés au plus.

- enfin, les entreprises devant employer plus de 1.000 ouvriers ne se rencontrent que dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants.

D'autre part, il est intéressant de remarquer que 222 entreprises se sont implantées dans des localités de moins de 5.000 habitants, ce qui représente 47 % des opérations de décentralisation et environ 17 % des emplois créés.

Parmi ces entreprises, 139 se sont installées dans des communes rurales ayant moins de 2.000 habitants agglomérés au chef lieu; III de ces entreprises ont remis en activité une usine disponible.

## c) Répartition des entreprises d'après leur nature et suivant l'importance des localités choisies

Catégories d'industrie	Importance des localités ou agglomérations choisie (nombre d'habitants)									Totaux
	Jusqu'à 2.000	2.001 à 5.000	5.001 à 10.000	10.001 à 20.000	20.001 à 30.000	30.001 à 50.000	50.001 à 100.000	Plus de 100.000		
Industries mécaniques et constructions métalliques	32	24	19	16	9	7	1	6	114	
Confection et textiles	13	12	8	7	12	3	4	1	60	
Matériels et machines électriques	9	9	6	3	3	1	1	2	34	
Industries de luxe, jeux sports et diverses	12	8	2	6	3	1	2	-	34	
Industries chimiques et pharmaceutiques	5	8	8	3	3	1	2	2	32	
Caoutchouc et matières plastiques	11	8	5	1	2	1	3	-	31	
Automobiles, cycles et accessoires	3	5	4	3	2	2	6	4	29	
Ameublement	7	9	3	4	2	-	-	-	25	
Industrie de précision horlogerie - optique	5	6	2	1	3	3	1	2	23	
Industrie électronique et constructions radio-électriques	1	3	4	4	5	2	1	2	22	
Appareil ménager et électro ménager	2	1	3	5	1	-	1	3	16	
Industries du cuir et de la chaussure	7	1	2	1	1	1	-	-	13	
Industries du papier et du carton	4	2	2	1	1	1	1	-	12	
Industries du bois-éléments préfabriqués pour la construction	6	2	1	2	1	-	-	1	12	
Industrie aéronautique	1	-	-	1	2	3	1	-	8	
Industries alimentaires	2	4	-	-	-	1	1	-	8	
<b>Totaux</b>	<b>120</b>	<b>102</b>	<b>69</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>473</b>	

d) Répartition des emplois créés d'après la nature et l'importance des entreprises

-XLV-

Catégories d'industries	Importance des localités ou agglomérations choisies (Nombre d'habitants)								Totaux
	Jusqu'à : 2.000	2.001 à : 5.000	5.001 à : 10.000	10.001 à : 20.000	20.001 à : 30.000	30.001 à : 50.000	50.001 à : 100.000	plus de : 100.000	
Automobiles, cycles et accessoires	300	450	1.155	510	750	880	6.500	14.380	24.925
Industries mécaniques et constructions métalliques	1.780	2.675	3.815	2.205	1.325	1.295	500	850	14.445
Industrie électronique et constructions radio-électriques	125	640	1.075	2.430	2.830	2.100	160	5.000	14.360
Confection et textiles	1170	1.020	765	1.320	2.575	750	1.050	800	9.450
Appareillage ménager et électro-ménager	110	50	805	2.690	1.000	-	500	3.430	8.585
Matériels et machines électriques	720	1.165	1.035	975	2.020	300	860	610	7.685
Caoutchouc et matières plastiques	660	600	1.145	70	160	340	3.485	-	6.460
Industries chimiques et pharmaceutiques	235	1.240	1.190	540	920	300	565	290	5.280
Industries de précision horlogerie optique	120	765	120	400	940	530	700	1.400	4.975
Industries de luxe, jeux sports et diverses	535	765	215	1.155	120	35	535	-	3.360
Industrie aéronautique	100	-	-	90	250	1.490	600	-	2.530
Aneublement	410	900	110	320	235	-	-	-	1.975
Industries du papier et du carton	225	325	785	120	60	15	50	-	1.580
Industries alimentaires	200	450	-	-	-	250	300	-	1.200
Industries du cuir et de la chaussure	270	105	340	40	350	60	-	-	1.165
Industries du bois-éléments préfabriqués pour la construction	395	120	90	50	55	-	-	105	815
<b>Totaux</b>	<b>7.355</b>	<b>11.270</b>	<b>12.645</b>	<b>12.915</b>	<b>13.590</b>	<b>8.345</b>	<b>15.805</b>	<b>26.365</b>	<b>108.790</b>

5° - PERSONNEL TRANSFERE AVEC LES ETABLISSEMENTS DECENTRALISES

Il est difficile de dresser une statistique en ce qui concerne le déplacement du personnel qui suit les entreprises décentralisées. Le plus souvent, il ne s'agit d'ailleurs que du transfert de quelques cadres et des spécialistes nécessaires à la bonne marche de l'usine décentralisée, mais on n'enregistre que très rarement des départs massifs d'ouvriers et de leur famille à l'endroit des nouvelles installations; ces cas ont tendance cependant à se multiplier.

Dans ce domaine aucune indication n'est exhaustive. Les seules bases d'information, chacune très incomplètes, qui permettent une estimation sont les prévisions faites par les chefs d'entreprises, les demandes de constructions de logements pour les personnes amenées par l'entreprise, et les demandes déposées par les intéressés auprès du Fonds de reclassement de la main d'oeuvre pour obtenir le remboursement des frais de déménagement et l'indemnité de réadaptation.

Compte tenu de ces indications, on peut considérer qu'environ 3.000 personnes ont suivi, avec leur famille, les entreprises décentralisées ayant fait l'objet des statistiques précédentes, et qu'un millier doivent encore se déplacer, soit au total, pour les 464 opérations de décentralisation réalisées ou en cours, environ 4.000 familles intéressées.

---

V - AIDE AUX ENTREPRISES DECENTRALISEES

I° - AVANTAGES FISCAUX

338 exonérations partielles des droits de mutation afférents à l'acquisition de terrains ou d'usines vacantes ont été accordées à des entreprises décentralisant leurs installations, soit au titre de la décentralisation industrielle, soit, pour quelques unes, au titre de la reconversion ou de l'installation dans une zone critique.

71 de ces exonérations concernent des opérations réalisées, ou ayant reçu un commencement de réalisation en 1958. La différence entre ce chiffre et celui des décentralisations tient aux deux causes principales suivantes : d'une part, location et non acquisition de l'usine, et d'autre part, transfert de fabrications de la région parisienne dans une usine de province de la même entreprise, avec, généralement, extension des bâtiments existants.

2°- AIDE FINANCIERE : (prêt, prime, bonification d'intérêt)

Jusqu'au 31 décembre 1958, le Comité spécialisé N° 9 du Conseil de Direction du Fonds de développement économique et social a pris en considération les demandes suivantes :

a) de 1955 à 1957

66 demandes de prêt d'un montant total de

3.237 MF,4 et concernant 8.879 MF d'investissements

19 demandes de primes d'équipement portant sur

639,9 MF et concernant 7.945 MF d'investissements

11 demandes de bonification d'intérêt portant sur

6.390 MF d'emprunts et concernant 14.562 MF d'investissements

3 demandes de prêt et prime d'équipement portant sur 53 MF de prêt et 26 MF de prime, et concernant 216 MF d'investissements.

./.

b) en 1958

31 demandes de prêt pour un montant total de 1.383 MF, et concernant 5.300 MF d'investissements

3 demandes de prime d'équipement portant sur 1.507,8 MF et concernant 16.555 MF d'investissements

1 demande de prêt et de prime d'équipement portant <sup>sur</sup> 15 MF de prêt et 4 MF de prime, et concernant 25 MF d'investissements.

Sur les 35 opérations considérées, 34 constituent des décentralisations de la région parisienne et I de la région lyonnaise, 16 opérations sur les 35 comportent la décentralisation totale des fabrications.

Il convient d'ajouter que 2 autres demandes d'aide financière n'ont pas été prises en considération par le Comité. Les 2 entreprises intéressées demandaient au total 25 MF de prêt pour effectuer 76 MF d'investissements; ces deux opérations sont cependant réalisées ou en voie de l'être.

Pendant cette même période, le Comité spécialisé N° 9 a décidé l'attribution de :

a) de 1955 à 1957

56 prêts d'un montant total de 2.231,5 MF et concernant 8.368 MF d'investissements.

13 primes d'équipement d'un montant total de 219 MF, 05 et concernant 4.848 MF d'investissements

10 bonifications d'intérêt portant sur 5.695 MF d'emprunts et concernant 13.442 MF d'investissements

3 prêts et primes conjoints, soit 42 MF de prêts et 30 MF de primes, correspondant à 189 MF d'investissements.

Il convient de noter que 9 demandes d'aide financière prises en considération ont fait l'objet d'un rejet ou ont été abandonnées. Il s'agit de 6 demandes de prêt, deux demandes de prime et une demande jumelée de prêt et de prime.

6 des opérations de décentralisation correspondantes ont cependant été réalisées.

b) en 1958

24 prêts d'un montant total de 1.019 MF, et concernant 4.629 MF d'investissements

2 primes d'équipement d'un montant total de 6,4 MF concernant 54 MF d'investissements

1 bonification d'intérêt portant sur 60 MF d'emprunts et concernant 122 MF d'investissements

4 prêts et primes conjoints portant sur 51 MF, 5 de prêt et sur 25,7 MF de prime, et concernant 181 MF d'investissements.

Il y a lieu de préciser que, sur ces 31 décisions définitives, 3 s'appliquent à des programmes complémentaires de décentralisation, le programme primitif ayant dans les 3 cas déjà bénéficié d'une aide du Fonds de développement économique et social.

En outre, le Comité a rejeté 2 demandes d'aide qu'il avait pris en considération; 2 entreprises ont également renoncé au prêt qu'elles avaient obtenu, (les 4 opérations ont cependant été réalisées, ou sont en voie de l'être).

En définitive 107 affaires de décentralisation ont bénéficié de l'aide financière du Fonds de développement économique et social. Il convient de remarquer que cette aide, sous forme de prêt ou de prime atteint le chiffre de 3.595,15 MF, alors que les entreprises bénéficiaires devaient engager pour 18.169 MF d'investissements.

3° AIDE AU TITRE DU FONDS DE RECLASSEMENT DE LA MAIN D'OEUVRE

89 entreprises décentralisées ont bénéficié d'une aide importante du Fonds de reclassement de la main d'oeuvre, sur proposition du Ministère du Travail, pour l'adaptation du personnel qu'elles ont recruté pour leurs nouveaux établissements décentralisés; cette aide doit permettre le reclassement de près de 11.000 ouvriers.

4°- AIDES DIVERSES

Il est rappelé enfin, pour mémoire, que l'aide accordée par les autorités locales (exonération de l'impôt de patente, logement de personnel d'encadrement, terrains cédés avantageusement, travaux d'équipement, etc...) jointe à l'accueil réservé aux industriels, revêt souvent un caractère déterminant.

Une partie notable des entreprises qui ont réalisé une opération de décentralisation industrielle, ont en effet fixé leur choix sur une localité qui leur consentait de tels avantages.

**L'AIDE DE L'ETAT AUX COLONIES ET CAMPS DE VACANCES (1)**

**B U D G E T**

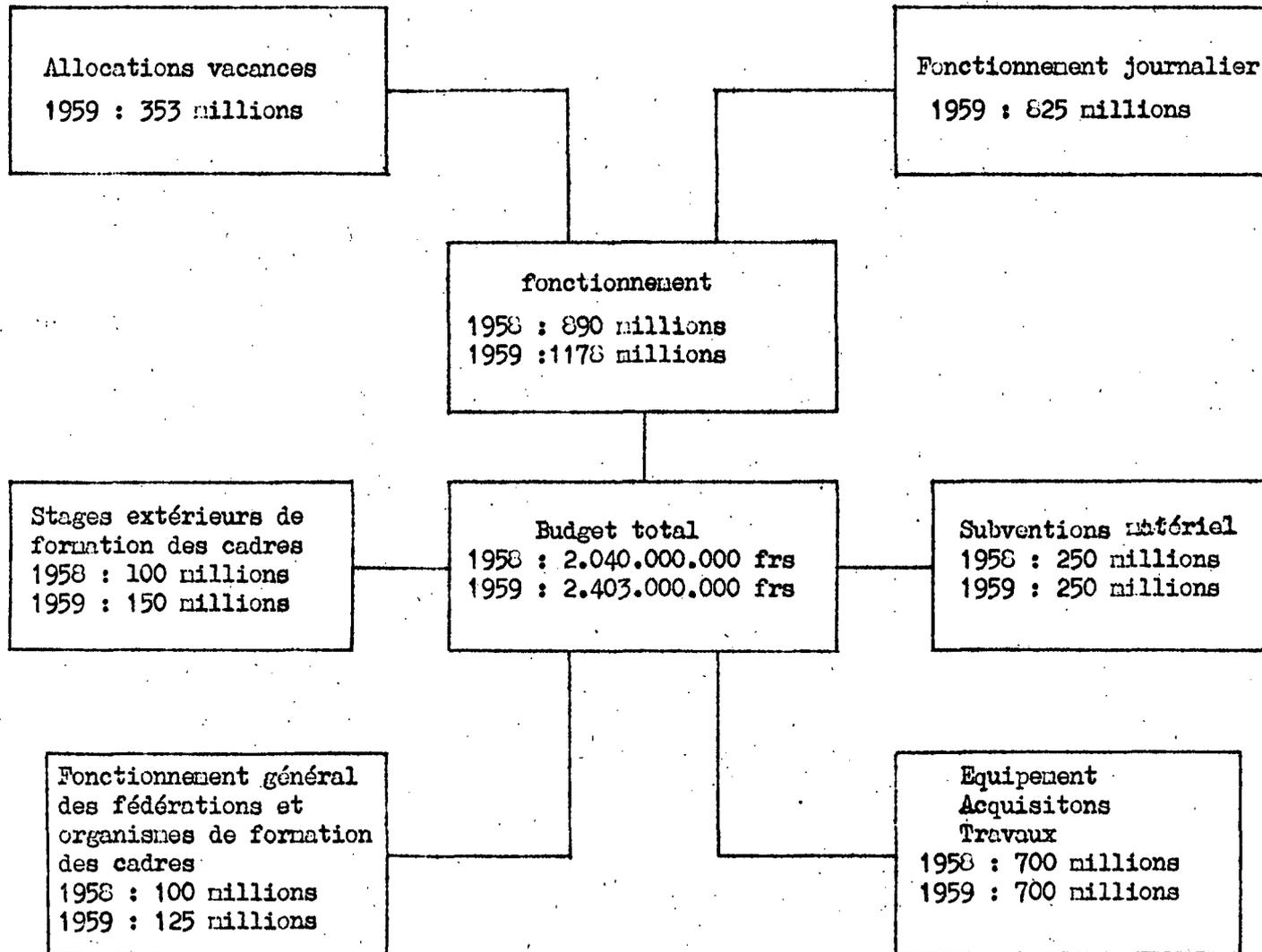
Les tableaux ci-dessous donnent les budgets affectés aux Colonies et Camps de vacances de 1947 et 1959, et leur répartition en 1958 et 1959.

**BUDGET POUR LES COLONIES ET LES CAMPS DE VACANCES**

													Unité : million de F.	
Année	:1947	: 1948	:1949	:1950	: 1951	:1952	:1953	:1954	:1955	:1956	:1957	:1958	:1959	
Montant de l'aide financière.....	558	600	911	810	830	975	782	940	1.400	1.988	2.053	2.040	2.403	

(1) d'après les renseignements fournis par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Répartition du budget 1958 et 1959  
pour les colonies et camps de vacances



PRIX DE REVIENT JOURNALIER

Le graphique (I) montre la croissance du prix de revient journalier par enfant et la subvention moyenne allouée par l'Etat pour la période 1945/1959.

Il permet de constater qu'en 1945 la subvention de l'Etat s'élevait à 50 frs par jour et par enfant pour un prix de journée voisin de 100 frs, alors qu'elle était de 30 frs en moyenne, en 1958, pour un prix de journée d'environ 700 frs.

Il en est résulté qu'un certain nombre de familles financièrement défavorisées ne pouvaient plus envoyer leurs enfants en colonie, en raison de l'importance de la charge qui leur incombait; le but social de la subvention n'était plus atteint, et celle-ci n'était paradoxalement servie qu'à partir des familles moyennement aisées.

Il a donc paru opportun d'augmenter les crédits et d'appliquer un système de répartition plus équitable : il a été décidé de supprimer le crédit de 1 milliard concernant les subventions de fonctionnement et d'ouvrir à la place, un crédit de 1 milliard 500 millions pouvant permettre d'accorder 150.000 bourses à des familles qui auront ainsi la possibilité d'envoyer leurs enfants en colonies, grâce à une prise en charge presque totale.

Toutefois le nouveau régime ne rentrera en application que progressivement.

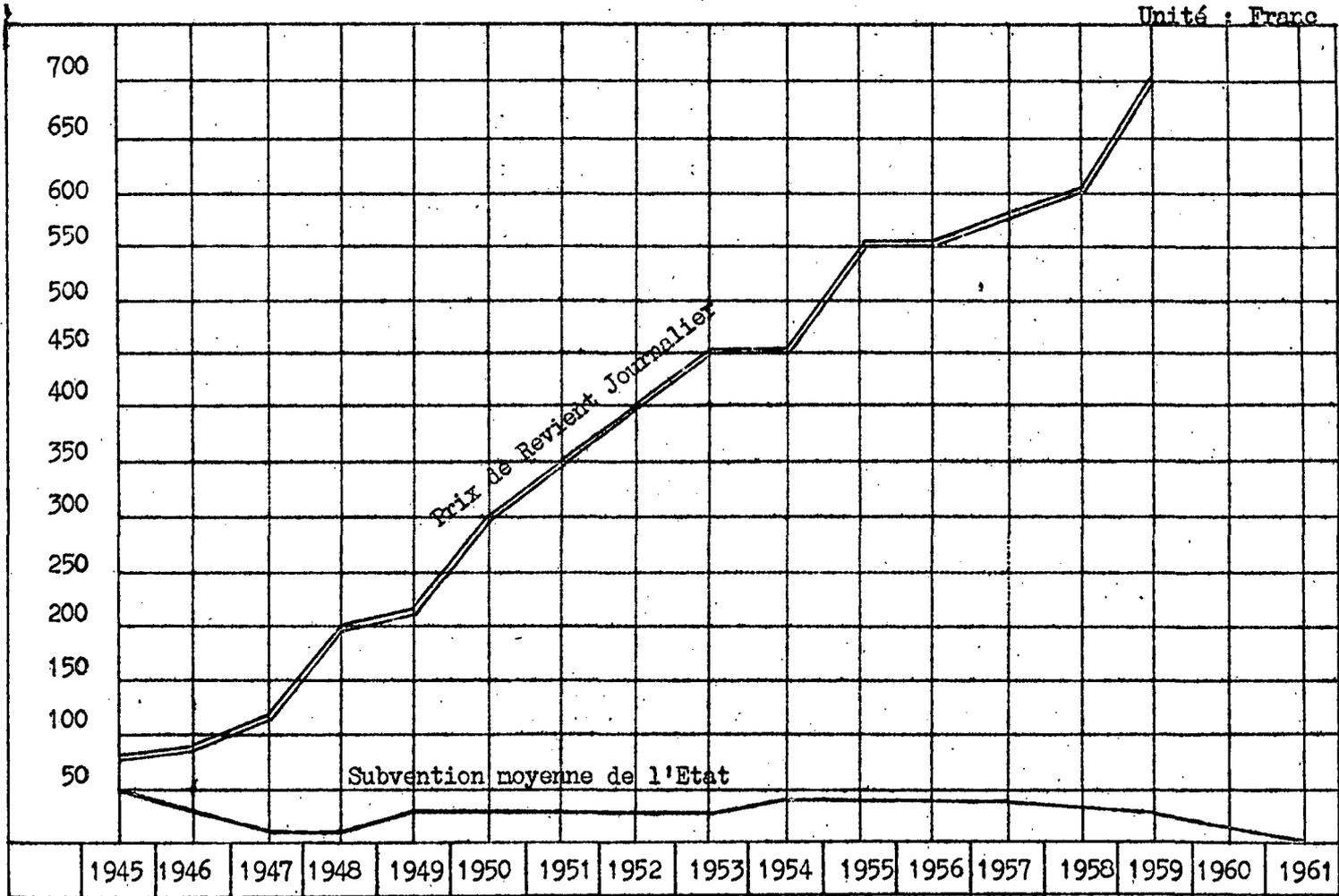
En 1959, rien n'est changé au système jusque là en vigueur. Toutefois, 35.000 bourses ont pu être attribuées, grâce à une dotation supplémentaire de 353 millions, et le budget total pour les colonies et camps de vacances a été porté de 2,040 millions en 1958 à 2.403 millions en 1959 (cf. tableau précédents).

En 1960, la subvention de fonctionnement sera de l'ordre de 15 F par enfant et le montant des allocations de vacances s'élèvera à environ 750 millions; il y aura donc 75.000 bourses.

En 1961, la période transitoire sera terminée; il n'y aura plus de subventions de fonctionnement et il sera distribué environ 150.000 bourses.

PRIX DE REVIENT JOURNALIER PAR ENFANT EN COLONIE OU CAMP DE VACANCES  
ET SUBVENTION MOYENNE DE L'ETAT

(I)



EFFECTIFS ET LOCALISATION

Ses effectifs sont les suivants

Année	1945	1946	1947	1948	1956	1958
Nombre d'enfants :						
et d'adolescents :	300.000	500.000	800.000	918.000	150.000	1.250.000

Ces statistiques et la carte ci-après montrent que :

- 18 départements reçoivent plus de 20.000 enfants
- 29 départements reçoivent de 10 à 20.000 enfants
- 24 départements reçoivent de 5 à 10.000 enfants
- 19 départements reçoivent de 0 à 5.000 enfants

20 départements accueillent 50 % des enfants

25 d

25 départements accueillent 30 % des enfants

soit

45 départements, la plupart montagneux ou en bordure de la mer accueillent ..... 80 % des enfants

les 45 départements restant reçoivent 20 % des enfants.

FREQUENTATION DES COLONIES DE VACANCES EN 1958  
PAR REGION ACADEMIQUE

Région d'accueil Académie	Nombre d'enfants				
	Total	Colonies de vacances	Camps	Placements familiaux	Colonies Maternelles
GRENOBLE	188.802	141.886	44.440	867	1.609
RENNES	137.395	118.416	17.321	467	1.191
AIX MARSEILLE	100.298	64.392	33.697	617	1.592
POITIERS	96.062	84.042	9.191	1.984	845
BORDEAUX	92.962	75.697	16.507	86	672
CLERMONT-FERRAND	86.315	69.143	12.984	3.793	395
TOULOUSE	77.128	56.300	17.830	1.035	1.963
MONTPELLIER	67.637	52.541	13.811	-	1.285
CAEN	66.481	58.751	5.257	1.360	1.113
BESANCON	51.343	43.831	7.512	-	-
LILLE	50.237	43.165	6.038	-	1.034
PARIS	49.801	39.541	6.561	790	2.909
LYON	49.373	39.394	5.223	758	3.998
STRASBOURG	42.663	32.502	9.301	186	674
NANCY	34.968	30.652	3.927	268	121
DIJON	32.774	26.623	3.544	1.874	733
TOTAUX.....	1.224.239	976.876	213.144	14.085	20.134







FREQUENTATION DES COLONIES DE VACANCES EN 1958  
PAR DEPARTEMENT

Département d'accueil	Nombre d'enfants				
	Total	Colonies de vacances	Camps	Placements familiaux	Colonies Maternelles
: HAUTE SAVOIE	: 67.100	: 52.896	: 13.539	: 180	: 485
: VENDEE	: 40.757	: 34.902	: 4.491	: 960	: 404
: FINISTERE	: 38.045	: 31.824	: 6.127	: -	: 94
: BASSES PYRENEES	: 37.730	: 28.747	: 8.983	: -	: -
: SAVOIE	: 35.252	: 28.037	: 6.190	: 670	: 355
: ISERE	: 35.076	: 27.136	: 7.530	: -	: 410
: VAR	: 33.293	: 21.693	: 11.060	: -	: 540
: HAUTES PYRENEES	: 31.994	: 23.353	: 8.326	: -	: 315
: CHARENTE MARITIME	: 30.928	: 28.924	: 1.581	: 235	: 188
: LOIRE ATLANTIQUE	: 30.877	: 28.354	: 1.973	: -	: 550
: JURA	: 29.007	: 25.989	: 3.018	: -	: -
: ALPES MARITIMES	: 28.174	: 22.053	: 5.408	: 564	: 149
: WOSGES	: 27.504	: 24.037	: 3.229	: 238	: -
: HAUT RHIN	: 26.390	: 20.650	: 5.390	: -	: 350
: COTES-DU-NORD	: 25.349	: 22.126	: 2.838	: 345	: 40
: PUY-DE-DOME	: 24.001	: 19.052	: 3.952	: 834	: 163
: LANDES	: 21.381	: 19.136	: 2.077	: -	: 168
: HAUTES ALPES	: 21.133	: 11.934	: 9.182	: 17	: -
: GIRONDE	: 19.323	: 17.522	: 1.358	: -	: 443
: MORBIHAN	: 19.139	: 15.630	: 3.497	: 12	: -
: PYRENEES ORIENTALES	: 17.949	: 11.957	: 5.567	: -	: 425
: HAUTE LOIRE	: 17.593	: 14.544	: 2.864	: 185	: -
: HERAULT	: 17.568	: 15.629	: 1.399	: -	: 540
: CALVADOS	: 17.562	: 15.981	: 1.024	: -	: 557
: CANTAL	: 17.504	: 13.026	: 2.925	: 1.463	: 90
: ARDECHE	: 17.209	: 12.715	: 4.494	: -	: -
: MANCHE	: 16.737	: 14.514	: 1.825	: 325	: 73
: ILLE-ET-VILAINE	: 16.342	: 14.112	: 1.920	: -	: 310
: DOUBS	: 15.635	: 12.079	: 3.556	: -	: -
: SEINE MARITIME	: 15.604	: 14.560	: 810	: 170	: 60

FREQUENTATION DES COLONIES DE VACANCES EN 1959  
PAR DEPARTEMENT  
(suite)

Département d'accueil	Nombre d'enfants			
	Total	Colonies de vacances	Camps	Placements familiaux Colonies Maternelles
LOZERE	15.379	12.552	2.694	- 133
PAS-DE-CALAIS	15.299	13.853	1.288	- 158
RHONE	15.273	10.986	1.595	500 2.192
AIN	14.714	12.911	1.211	228 364
BASSES ALPES	14.676	10.658	3.708	53 257
HAUTE GARONNE	14.171	10.159	2.472	490 1.050
PAS-DE-DUOY	13.647	9.921	3.366	36 324
LOIRE	13.111	10.442	1.417	- 1.252
DROME	13.032	9.168	3.505	- 359
CORREZE	12.842	10.658	1.826	358 -
SOMME	12.472	10.619	1.700	- 153
DORDOGNE	11.942	8.066	3.729	86 61
SEINE-ET-MARNE	11.304	9.781	454	- 1.069
YONNE	10.631	8.221	1.781	339 290
OISE	10.173	7.441	2.017	- 715
CORSE	10.094	1.424	8.532	- 138
BOUCHES-DU-RHONE	10.064	6.370	3.250	- 444
AVEYRON	9.943	7.583	1.928	- 432
GARD	9.062	6.561	2.314	- 187
ALLIER	8.357	6.548	805	862 142
NIEVRE	8.316	6.363	746	1.207 -
NORD	7.690	7.009	101	- 580
AUDE	7.679	5.842	1.837	- -
ARDENNES	7.552	5.325	2.179	- 48
INDRE-ET-LOIRE	7.451	6.073	984	324 70
HAUTE VIENNE	7.357	6.293	881	- 183
LOIRET	7.286	6.482	542	128 134
AISNE	7.224	6.359	770	- 95
TARN	6.730	5.425	1.265	- 60
MAINE-ET-LOIRE	6.389	5.479	699	14 197
ARIEGE	6.317	4.305	2.012	- -
COTE-D'OR	6.277	5.063	676	215 323
SAONE-ET-LOIRE	6.275	5.055	1.000	30 190

17

FREQUENTATION DES COLONIES DE VACANCES EN 1959  
PAR DEPARTEMENT  
(fin)

Département d'accueil	Nombre d'enfants				
	Total	Colonies de vacances	Camps	Placements familiaux	Colonies Maternelles
SEINE-ET-OISE	6.067	3.942	1.329	76	720
SARTHE	6.024	5.271	194	547	12
CREUSE	6.018	5.315	612	91	-
LOT	5.857	3.790	1.586	375	106
LOIR-ET-CHER	5.707	4.451	1.099	50	107
EURE	5.641	4.260	952	18	411
HAUTE SAONE	5.395	4.712	683	-	-
HAUTE MARNE	5.113	4.817	176	-	120
ORNE	4.913	4.165	448	300	-
MEURTHE-ET-MOSELLE	4.160	3.764	396	-	-
VAUCLUSE	3.997	2.194	1.739	-	64
CHER	3.744	2.994	488	228	34
EURE-ET-LOIR	3.720	2.950	395	245	130
INDRE	3.462	3.238	179	45	-
VIENNE	3.445	2.705	630	110	-
MEUSE	3.304	2.651	305	130	121
MOSELLE	2.626	1.931	545	150	-
LOT-ET-GARONNE	2.586	2.226	360	-	-
AUBE	2.437	2.159	165	113	-
MARNE	1.800	1.500	237	63	-
CHARENTE	1.580	1.160	360	60	-
TERRIT. de BELFORT	1.306	1.051	255	-	-
MAYENNE	1.254	891	267	96	-
GERS	1.155	919	66	170	-
DEUX SEVRES	1.082	747	85	250	-
TARN-ET-GARONNE	941	766	175	-	-
SEINE	=	=	=	=	=
Totaux.....	1.224.239	976.876	213.144	14.085	20.134

EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE PAR DEPARTEMENTS (1)

Les évaluations de la population des départements sont faites à partir des diverses sources de renseignements disponibles, mais ne résultent pas d'une comptabilité rigoureuse, car il n'existe pas de statistiques complètes de migrations, qui sont donc très mal connues (notamment les migrations à l'intérieur du territoire).

Il en résulte les conséquences suivantes pour l'utilisation :

- ces évaluations, dont la précision diminue lorsqu'on s'éloigne du recensement, fournissent cependant une estimation récente de la population des départements plus proche de la réalité actuelle que les résultats du dernier recensement;
- par contre, si l'effectif de la population est connu avec une précision suffisante, la variation de la population est affectée d'une imprécision beaucoup plus grande (par exemple, si l'erreur commise en évaluant la population de la Seine cinq ans après le recensement est de 50.000 personnes, cela représente une erreur relative de moins de 1% sur la population, mais de plus de 10% sur la variation de la population);
- à plus forte raison, on ne doit pas utiliser ces évaluations pour déterminer la balance migratoire, par différence entre la variation totale et l'excédent des naissances sur les décès, car l'erreur relative sur cette différence peut être très élevée.

N.B.- La population moyenne au cours de l'année est la moyenne arithmétique des effectifs aux deux 1<sup>er</sup> janvier successifs.

---

(1) d'après l'I.N.S.E.E.

## EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE DES DEPARTEMENTS

(suite)

Source : I.N.S.E.E.

N°	DEPARTEMENTS	1 9 5 7		1 9 5 8		1 9 5 9
		Population au 1er janvier	Population moyenne	Population au 1er janvier	Population moyenne provisoire	Population au 1er janvier provisoire
1	AIN	315	316	317	317	318
2	AISNE	499	501	503	505	507
3	ALLIER	374	375	375	375	375
4	ALPES (Basses)	85	85	85	85	85
5	ALPES (Hautes)	88	88	88	88	89
6	ALPES MARITIMES	532	536	540	544	548
7	ARDECHE	249	249	249	249	249
8	ARDENNES	292	294	297	298	300
9	ARIEGE	140	140	140	141	141
10	AUBE	244	245	246	246	247
11	AUDE	268	268	268	269	269
12	AVEYRON	292	292	292	291	291
13	BOUCHES-DU-RHONE	1.082	1.091	1.100	1.108	1.116
14	CALVADOS	459	462	465	468	471
15	CANTAL	177	177	177	177	177
16	CHARENTE	319	320	321	322	323
17	CHARENTE MARITIME	461	463	466	468	470
18	CHER	286	286	286	286	286

## EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE DES DEPARTEMENTS

(suite)

Source : I.N.S.E.E.

N°	DEPARTEMENTS	1 9 5 7		1 9 5 8		1 9 5 9
		Population au 1er janvier	Population moyenne	Population au 1er janvier	Population moyenne provisoire	Population au 1er janvier provisoire
19	CORREZE	241	241	240	240	239
20	CORSE	167	166	166	165	165
21	COTE-D'OR	366	368	370	372	374
22	COTES-DU-NORD	501	500	499	498	497
23	CREUSE	168	167	166	165	164
24	DORDOGNE	379	379	379	379	379
25	DOUBS	340	343	346	348	351
26	DROME	282	283	284	286	287
27	EURE	340	342	342	345	347
28	EURE-ET-LOIR	263	264	264	265	265
29	FINISTERE	732	732	732	733	734
30	GARD	405	408	410	411	413
31	GARONNE (Haute)	538	542	545	549	553
32	GERS	186	186	186	187	187
33	GIRONDE	915	918	922	927	932
34	HERAULT	475	477	478	481	483
35	ILLE-ET-VILAINE	589	589	590	590	591
36	INDRE	248	248	248	247	247
37	INDRE-ET-LOIRE	373	375	376	378	379
38	ISERE	647	653	659	664	669
39	JURA	223	223	224	224	225
40	LANDES	252	253	254	255	256
41	LOIR-ET-CHER	240	240	240	240	240
42	LOIRE	667	670	672	674	676

## EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE DES DEPARTEMENTS

(suite)

Source : I.N.S.E.E.

N°	DEPARTEMENTS	1 9 5 7		1 9 5 8		1 9 5 9
		Population au 1er janvier	Population moyenne	Population au 1er janvier	Population moyenne provisoire	Population au 1er janvier provisoire
43	LOIRE (Haute)	214	213	213	212	211
44	LOIRE ATLANTIQUE	759	765	770	776	782
45	LOIRET	369	371	372	374	375
46	LOT	146	146	146	146	146
47	LOT-ET-GARONNE	269	269	270	270	270
48	LOZERE	81	81	81	80	80
49	MAINE-ET-LOIRE	530	532	534	536	538
50	MANCHE	458	459	461	462	464
51	MARNE	425	426	428	430	431
52	MARNE (Haute)	203	204	204	205	206
53	MAYENNE	251	251	250	250	249
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	635	641	648	653	658
55	MEUSE	213	214	215	216	217
56	MORBIHAN	526	527	527	528	529
57	MOSELLE	819	830	841	852	863
58	NIEVRE	240	240	240	241	241
59	NORD	2.160	2.170	2.179	2.189	2.199
60	OISE	457	461	465	469	474
61	ORNE	280	280	281	282	283
62	PAS-DE-CALAIS	1.316	1.322	1.327	1.334	1.341
63	PUY-DE-DOME	486	487	488	490	492
64	PYRENEES (Basses)	426	428	430	433	436
65	PYRENEES (Hautes)	206	206	207	208	209
66	PYRENEES ORIENTALES	232	233	234	235	236

## EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE PAR DEPARTEMENTS

(fin)

Source : I.N.S.E.E.

N°	DEPARTEMENTS	1 9 5 7		1 9 5 8		1 9 5 9
		Population au 1er janvier	Population moyenne	Population au 1er janvier	Population moyenne provisoire	Population au 1er janvier provisoire
67	RHIN (Bas)	723	725	728	730	733
68	RHIN (Haut)	525	528	531	534	536
69	RHONE	992	1.000	1.008	1.013	1.018
70	SAONE (Haute)	213	213	214	214	215
71	SAONE-ET-LOIRE	518	520	523	524	526
72	SARTHE	431	432	434	436	437
73	SAVOIE	259	262	264	266	267
74	SAVOIE (Haute)	301	303	305	307	308
75	SEINE	5.398	5.444	5.489	5.531	5.572
76	SEINE-MARITIME	981	990	999	1.007	1.015
77	SEINE-ET-MARNE	479	485	491	497	503
78	SEINE-ET-OISE	1.852	1.886	1.920	1.953	1.986
79	SEVRES (Deux)	317	317	318	318	318
80	SOMME	474	476	477	478	480
81	TARN	311	312	312	313	314
82	TARN-ET-GARONNE	174	175	175	176	176
83	VAR	430	433	437	441	445
84	VAUCLUSE	278	280	282	284	285
85	VENDEE	398	398	398	398	398
86	VIENNE	325	226	327	328	329
87	VIENNE (Haute)	322	321	320	319	319
88	VOSGES	381	382	384	385	387
89	YONNE	268	268	268	269	269
90	BELFORT (Territ.)	104	104	105	106	107
	FRANCE ENTIERE....	43.854	44.091	44.328	44.558	44.788

EVOLUTION DES CREDITS EN FONCTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE
--

Extrait du rapport du CONSEIL NATIONAL DU CREDIT du mois de Juillet 1959 décrivant l'évolution de la monnaie, du crédit et de l'épargne au cours du 1er trimestre 1959

Les crédits utilisés par les entreprises et par les particuliers seront analysés au cours des développements qui suivent, au point de vue de leur objet économique.

Le tableau A 1 ci-après présente le montant des diverses catégories de crédits aux entreprises et aux particuliers.

TABLEAU "A 1" - CREDITS AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

Unité : milliard de F.

	31 Déc. 1958	Variations 1 <sup>er</sup> tr. 1959	31 Mars 1959
1 - <u>Crédits financés par des ressources monétaires.....</u>	4.868	- 165	4.703
2 - <u>Crédits financés par des ressources non monétaires.</u>	3.317	+ 243	3.560
a) Organismes spécialisés (a).....	3.285	+ 243	3.528
b) Crédits des agences d'Outremer des banques métropolitaines aux entreprises métropolitaines	32	-	32
Total général(1 + 2).	8.185	+ 78	8.263

(a) Essentiellement : Caisse des Dépôts, Crédit National, Caisses de Crédit Agricole, Caisse de Consolidation et de Mobilisation de crédits à moyen terme, Fonds de Développement Economique et Social, Caisses de Crédit Coopératif, Crédit Municipal de Paris.

S'il n'est pas possible de discriminer avec exactitude, dans le total général des crédits du tableau "A 1", la part des crédits utilisés respectivement par les entreprises et par les particuliers, on peut du moins ventiler ce total en quatre rubriques (tableau "A 2"); dans les deux premières, "financement de la construction de logements", et "financement des ventes à crédit", figure la plus grande partie des crédits dont bénéficient les particuliers, sans exclure d'ailleurs les crédits de même nature accordés en fait à des entreprises, la troisième, presque exclusivement composée de crédits aux entreprises industrielles, agricoles ou commerciales est, pour cette raison, intitulée par convention "financement des entreprises"; la quatrième enfin, enregistre les crédits recensés par le Service Central des Risques, au nom des particuliers et des entreprises de la Sarre.

TABLEAU "A 2"- REPARTITION DES CREDITS DU TABLEAU "A 1" , SELON LEUR OBJET ECONOMIQUE

Unité : milliard de F.

	En cours						Variations		
	30-9 1957	31-12 1957	31-12 1957	30-6 1958	30-9 1958	31-12 1958	31-3 1959	1°trim 1959	1°trim 1958
<u>France métropolitaine</u>									
1.Financement de la Construction.	1.542	1.654	1.749	1.851	1.964	2.087	2.190	+ 103	+ 95
2.Financement des ventes à cré- dit.....	173	169	169	182	177	178	187	+ 9	-
3.Financement des Entreprises....	4.907	5.200	5.183	5.282	5.383	5.780	5.751	- 29	- 17
Total France métropolitaine.	6.622	7.023	7.101	7.315	7.524	8.045	8.128	+ 208	+180
<u>SARRE</u>									
(Crédits déclarés au Service Central des Risques)	110	117	116	124	131	140	135	- 5	- 1
TOTAL GENERAL.....	6.732	7.140	7.217	7.439	7.655	8.185	8.263	+ 78	+ 77

Au cours du 1er trimestre 1959, l'ensemble des crédits utilisés par les entreprises et les particuliers, a marqué une augmentation de 78 milliards, très inférieure à celle du trimestre précédent (+ 530 mds) et comparable à celle du 1er trimestre 1958 (+ 77 mds).

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Les crédits figurant au tableau ci-après comprennent :

a) Sous la rubrique "crédits mobilisables" à moyen terme et à court terme :

les prêts spéciaux à moyen terme accordés par le Sous-Comptoir des Entrepreneurs et le Crédit Foncier de France, selon les dispositions de la loi du 21 juillet 1950,

les crédits à moyen terme (autres que les prêts spéciaux) accordés :

- par le Crédit Foncier et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs,
- par les banques et établissements financiers; ces derniers crédits étant connus au moyen des agréments d'escompte donnés par le Crédit Foncier.

des crédits bancaires à court terme, recensés par le Service Central des Risques, et qui sont principalement des crédits de relais, accordés dans l'attente de concours à moyen terme.

b) Sous la rubrique "Crédits non mobilisables"

les prêts spéciaux de la loi de 1950, consolidés ou en cours de consolidation,

les prêts aux H.L.M.

- avances de la Caisse des Dépôts et Consignations aux organismes d'H.L.M. pour le compte du Trésor, dans le cadre des crédits de paiements ouverts au titre du Fonds de Développement Economique et Social.

- prêts des Caisses d'Epargne et des collectivités locales.

les autres prêts à long terme, qui sont constitués :

- par les prêts directs de la Caisse des Dépôts et Consignations, consentis aux Sociétés immobilières affiliées à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts

- par les prêts spéciaux directs du Crédit Foncier, amortissables dès l'origine.

## EVOLUTION DES UTILISATIONS DE CREDIT FINANÇANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Unité : en milliard de F.

	En cours							Variations	
	30-9	31-12	31-3	30-6	30-9	31-12	31-3	1 <sup>er</sup> tr.	1 <sup>er</sup> tr.
	1957	1957	1958	1958	1958	1958	1959	1959	1958
<b>Crédits mobilisables :</b>									
Prêts spéciaux à moyen terme (1).....	688	721	749	778	806	834	856	+ 22	+ 28
Autres crédits à moyen terme mobilisables	78	82	83	87	90	90	95	+ 5	+ 1
Crédits bancaires à court terme.....	18	18	18	18	19	22	20	- 2	-
<b>Total.....</b>	<b>784</b>	<b>821</b>	<b>850</b>	<b>883</b>	<b>915</b>	<b>946</b>	<b>971</b>	<b>+ 25</b>	<b>+ 29</b>
<b>Crédits non mobilisables</b>									
Prêts spéciaux consolidés (1).....	55	70	87	102	119	140	165	+ 25	+ 17
Prêts H.L.M.....	643	696	739	786	842	902	948	+ 46	+ 43
Autres prêts à long terme.....	48	54	59	65	71	81	91	+ 10	+ 5
Divers.....	12	13	14	15	17	18	15	- 3	+ 1
<b>Total.....</b>	<b>758</b>	<b>833</b>	<b>899</b>	<b>968</b>	<b>1.049</b>	<b>1.141</b>	<b>1.219</b>	<b>+ 78</b>	<b>+ 66</b>
<b>Total Général.....</b>	<b>1.542</b>	<b>1.654</b>	<b>1.749</b>	<b>1.851</b>	<b>1.964</b>	<b>2.087</b>	<b>2.190</b>	<b>+ 103</b>	<b>+ 95</b>

(1) Loi du 21 juillet 1950.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1959, l'ensemble des crédits finançant la construction de logements a augmenté de 103 mds contre 123 au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 1958 et 95 au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1958.

VARIETES STATISTIQUES



<b>ESPERANCE DE VIE A DIFFERENTS AGES POUR CHAQUE SEXE (a)</b> <b>DERNIERES DONNEES DISPONIBLES</b>
--

Source : Annuaire démographique des Nations-Unies (Année 1958)

Unité : année

Continent, pays et période	Sexe masculin				Sexe féminin			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
<b>AFRIQUE</b>								
Congo Belge : Population africaine (b) 1950-1952	38	34	21	21	40	36	23	12
République Arabe Unie : Egypte 1936-1938	36	40	26	13	41	46	31	16
Union Sud-Africaine Population blanche 1945-1947	64	48	30	15	68	52	34	18
Population de couleur 1945-1947	42	37	24	13	44	39	27	15
<b>AMERIQUE DU NORD</b>								
Canada 1950-1952	66	51	32	16	71	54	36	19
Costa-Rica 1949-1951	55	47	30	15	57	48	31	16
Etats-Unis : Population blanche 1956	67	50	32	16	74	56	37	19
Autres (d) 1956	61	45	29	15	66	49	32	18
Guadeloupe (Fr) et Martinique (c) (Fr) 1951-1955	55	43	26	14	59	46	30	17
Mexique 1940	38	38	25	13	40	40	27	14
<b>AMERIQUE DU SUD</b>								
Argentine 1947	57	46	28	14	61	50	32	17

Espérance de vie à différents âges pour chaque sexe (a)  
dernières données disponibles

Source : Annuaire démographique des Nations-Unies (Année 1958)

Unité : année

Continent, pays et période	Sexe masculin				Sexe féminin				
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	
<b>ASIE</b>									
Inde (e)	1941-1950 (f)	32	33	21	10	32	33	21	11
Israël :									
Population juive	1957	68	52	33	16	71	55	36	18
Japon (g)	1957	63	48	30	14	68	51	33	17
<b>EUROPE</b>									
Allemagne-Est	1954-1955	66	51	33	16	70	54	36	18
Allemagne-Ouest (i)	1949-1951	65	50	32	16	68	53	35	17
Autriche	1949-1951	62	49	31	15	67	53	34	17
Belgique	1946-1949	62	48	31	15	67	52	34	17
Danemark (h)	1951-1955	70	53	34	18	73	55	36	18
Espagne	1950	59	48	37	15	64	52	35	18
France	1952-1956	65	49	31	15	71	54	36	19
Italie	1950-1953	64	50	32	16	67	53	35	17
Norvège	1951-1955	71	54	36	19	75	57	38	20
Pays-Bas	1953-1955	71	54	35	18	74	56	37	19
Pologne	1952-1953	59	48	30	15	64	52	34	17
Portugal	1955-1956	59	49	31	15	64	53	35	18
Royaume-Uni :									
Angleterre et Galles	1956	68	50	31	15	73	55	36	19
Suède	1951-1955	70	53	34	17	73	55	36	19
Suisse	1948-1953	66	50	32	16	71	54	35	18
Yougoslavie :									
Croatie	1952-1954	59	49	31	15	63	53	34	17

Espérance de vie à différents âges pour chaque sexe (a)  
dernières données disponibles

Source : Annuaire démographique des Nations-Unies (Année 1958)

Unité : année

Continent, pays et période	Sexe masculin				Sexe féminin			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
<b>OCEANIE</b>								
Australie (j) 1953-1955	67	50	32	15	73	55	36	19
Nouvelle-Zélande :								
Population européenne 1950-1952	68	51	33	16	72	55	36	19
Population maorie 1950-1952	54	42	26	13	56	43	27	14
<b>UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES</b>								
URSS 1955-1956	63	...	...	...	69	...	...	...

- a) Nombre moyen d'années qui restent à vivre aux personnes atteignant l'âge donné si elles sont soumises aux conditions de mortalité de la période indiquée.
- b) D'après les résultats d'enquêtes par sondage sur des échantillons de 3,6 pour cent environ de la population indigène. La valeur pour 70 ans a été calculée à partir de quotients de mortalité établis par estimation.
- c) La mortalité étant comparable dans les deux îles et les grands nombres offrant l'avantage d'une plus grande stabilité, on a décidé de dresser la table de mortalité pour l'ensemble des deux îles.
- d) Ensemble de la population, à l'exception des blancs.
- e) Les données se rapportant aux Etats suivants : Uttar Pradesh, Bihar, Orissa, Assam, Manipur, Madras, Mysore, Travancore-Cochin, Coorg, Bombay, Saurashtra, Kutch, Madhya Pradesh, Madhya Bharat, Hyderabad, Bhopal et Vinhya Pradesh dont la population totale était de 294.749.000 personnes en 1951.
- f) Valeurs calculées à partir de quotients de mortalité reposant sur les taux de survie apparents d'un recensement à l'autre; pour moins de 5 ans et 60 ans et plus, il s'agit de simples estimations.
- g) Ne concerne que les ressortissants japonais se trouvant au Japon.
- h) Non compris les îles Féroé et le Groenland.
- i) Non compris la Sarre.
- j) Non compris les aborigènes pur-sang au nombre de 48.630 en Juin 1947 (estimation).



SUPERFICIE, DENSITE, POPULATION, TAUX D'ACCROISSEMENT, TAUX DE NATALITE ET TAUX DE  
MORTALITE POUR L'ENSEMBLE DU MONDE, LES CONTINENTS ET LES GRANDES REGIONS GEOGRAPHIQUES:  
DIVERSES ANNEES (1)

Source : Annuaire Démographique des Nations Unies (Année 1958)

CONTINENT ET REGION	Population					Mouvement de la population 1953-1957		Superficie			
	Estimations ajustées (a) de la po- pulation au milieu de l'année (en millions)					Taux d'ac- crois- sement annuel 1950- 1957 %	Taux de nata- lité	Taux de morta- lité	Km 2 (mil- liers)	(b) Densi- té 1957	
	1920	1930	1940	1950	1957						
ENSEMBLE DU MONDE.....	1.810	2.013	2.246	(c) 2.493	(c) 2.795	1,6	34	18	135.369	21	
AFRIQUE .....	140	155	172	199	225	1,8	45	27	30.302	7	
Afrique septentrionale.....	46	51	57	65	74	1,9	45	26	10.328	7	
Afrique tropicale et méridionale.....	94	104	115	133	151	1,8	45	27	19.974	8	
AMERIQUE .....	208	244	277	330	381	(d) 2,1	(e) 32	12	42.035	9	
Amérique du Nord.....	117	135	146	168	189	(d) 1,7		(e) 9	21.497	9	
Amérique Centrale.....	30	34	41	51	61	2,6		41	15	2.744	22
Amérique du Sud.....	61	75	90	112	131	2,3		39	16	17.793	7
ASIE (f).....	967	1.073	1.213	1.376	1.556	1,8	39	21	27.142	57	
Asie du Sud-Ouest (f).....	44	48	54	61	72	2,4	42	18	5.592	13	
Asie du Sud (partie centrale).....	326	362	410	466	513	1,4	42	28	5.145	100	
Asie du Sud-Est.....	110	128	155	171	193	1,7	42	25	4.483	43	
Asie de l'Est.....	487	535	594	678	778	(d) 2,0	35	16	11.922	65	

**SUPERFICIE, DENSITE, POPULATION, TAUX D'ACCROISSEMENT, TAUX DE NATALITE ET TAUX DE MORTALITE POUR L'ENSEMBLE DU MONDE, LES CONTINENTS ET LES GRANDES REGIONS GEOGRAPHIQUES: DIVERSES ANNEES (1)**

Source : Annuaire Démographique des Nations Unies (Année 1958)

CONTINENT ET REGION	Population					Taux d'ac- crois- sement annuel 1950- 1957 %	Mouvement de la population 1953-1957		Superficie	
	Estimations ajustées (a) de la po- pulation au milieu de l'année (en millions)						Taux de nata- lité	Taux de morta- lité	Km 2 (mil- liers)	Den <sup>(b)</sup> sitè 1957
	1920	1930	1940	1950	1957					
EUROPE (g).....	328	355	380	393	414	0,7	19	11	4.930	84
Europe du Nord et de l'Ouest.....	115	122	128	133	139	0,6	(e) 18	(e) 11	2.252	62
Europe centrale.....	112	120	127	128	135	0,8	(e) 19	(e) 11	1.014	133
Europe méridionale.....	101	113	125	132	140	0,8	(e) 21	(e) 11	1.664	84
OCEANIE	8,8	10,4	11,3	13,2	15,4	2,2	(e) 25	(e) 9	8.557	2
UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.....	158	176	192	...	...	...	(e) 26	(e) 8	22.403	...

(1) Tous les chiffres sont des estimations.

(a) Chiffres ajustés pour tenir compte des lacunes de certains dénombrements et des erreurs par excès dans l'établissement de certaines estimations.

(b) Nombre d'habitants par Km 2.

(c) Y compris une estimation de la population de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

(d) Taux correspondant aux effets combinés de l'accroissement naturel et de la migration.

(e) D'après les statistiques tirées des registres de l'état-civil.

(f) Y compris la Turquie, mais non compris l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui fait l'objet d'une rubrique distincte (voir plus bas).

(g) Non compris l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui fait l'objet d'une rubrique distincte (voir plus bas), ni la Turquie dont la population est comprise dans le total pour l'Asie.